



# RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES

## Comptes administratifs

ANNEE 2015



# BUDGET Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME**

**Numéro SIRET : 20004050900040**

**POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC CREST**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME**

**ANNEE 2015**

<b>Code INSEE</b> 26011	<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME</b> CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME	<b>CA</b> 2015
----------------------------	---	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	15 097
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	800
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
4 350 865,00	0,00	273,69	0,00

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	453,79	0,00
2	Produit des impositions directes/population	205,44	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	518,77	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	18,19	0,00
5	Encours de dette/population	118,16	0,00
6	DGF/population	75,33	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	28,99%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	90,31	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	3,51%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	22,78%	0,00%

..... Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 118 892,20	G	7 857 866,18
	Section d'investissement	B	522 993,65	H	885 337,34
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	784 958,43 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	423 194,78 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			8 065 080,63 = A+B+C+D		9 528 161,95 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	109 091,56	L	82 407,23
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016		109 091,56 = E+F		82 407,23 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		7 118 892,20 = A+C+E		8 642 824,61 = G+I+K
	Section d'investissement		1 055 279,99 = B+D+F		967 744,57 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		8 174 172,19 = A+B+C+D+E+F		9 610 569,18 = G+H+I+J+K+L



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 109 091,56	L 82 407,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	19 239,33
13	Subventions d'investissement	0,00	63 167,90
20	Immobilisations incorporelles	8 700,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 399,29	0,00
23	Immobilisations en cours	33 020,00	0,00
458101	Logements Sociaux	2 972,27	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 724 393,62	1 543 879,53	80 571,20	0,00	99 942,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 163 692,00	1 904 530,39	81 629,83	0,00	177 531,78
014	Atténuations de produits	2 152 465,61	2 149 625,00	0,00	0,00	2 840,61
65	Autres charges de gestion courante	1 011 994,00	883 067,94	99 295,20	0,00	29 630,86
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>7 052 545,23</b>	<b>6 481 102,86</b>	<b>261 496,23</b>	<b>0,00</b>	<b>309 946,14</b>
66	Charges financières	78 937,20	76 360,41	0,00	0,00	2 576,79
67	Charges exceptionnelles	531 349,00	31 832,89	0,00	0,00	499 516,11
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (1)	100,00	0,00			100,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	325 330,00				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 988 261,43</b>	<b>6 589 296,16</b>	<b>261 496,23</b>	<b>0,00</b>	<b>1 137 489,04</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	100 000,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	268 570,00	268 099,81			470,19
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>368 570,00</b>	<b>268 099,81</b>			<b>100 470,19</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 356 831,43</b>	<b>6 857 395,97</b>	<b>261 496,23</b>	<b>0,00</b>	<b>1 237 939,23</b>
	Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014	(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	221 504,00	239 682,11	66 193,64	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	843 553,00	825 062,74	52 548,88	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 282 174,00	4 378 483,37	4 000,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 129 512,00	1 955 264,85	256 865,40	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	24 370,00	25 510,23	1 940,15	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>7 501 113,00</b>	<b>7 423 983,30</b>	<b>381 548,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	0,00	26 401,73	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 501 123,00</b>	<b>7 450 385,03</b>	<b>381 548,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	70 750,00	25 933,08			44 816,92
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>70 750,00</b>	<b>25 933,08</b>			<b>44 816,92</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 571 873,00</b>	<b>7 476 318,11</b>	<b>381 548,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014	(3) 784 958,43				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (Inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	69 224,90	31 221,12	8 700,00	29 303,68
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	783 113,47	211 517,21	64 399,29	507 196,97
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	69 803,29	27 986,31	33 020,00	8 796,98
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>922 141,56</b>	<b>270 724,64</b>	<b>106 119,29</b>	<b>545 297,63</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	236 747,00	222 454,81	0,00	13 292,19
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	4 910,61			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>240 657,61</b>	<b>222 454,81</b>	<b>0,00</b>	<b>18 202,80</b>
45..	<b>Total des op. pour compte de tiers (6)</b>	<b>6 853,39</b>	<b>3 881,12</b>	<b>2 972,27</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 169 652,56</b>	<b>497 060,57</b>	<b>109 091,56</b>	<b>563 500,43</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	70 750,00	25 933,08		44 816,92
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>70 750,00</b>	<b>25 933,08</b>		<b>44 816,92</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 240 402,56</b>	<b>522 993,65</b>	<b>109 091,56</b>	<b>608 317,35</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014</b>		423 194,78			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	686 732,95	309 216,66	63 167,90	314 348,39
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	330 452,00	84 450,00	0,00	246 002,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 017 184,95</b>	<b>393 666,66</b>	<b>63 167,90</b>	<b>560 350,39</b>
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	93 008,00	52 353,38	19 239,33	21 415,29
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	164 000,00	164 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 070,00	364,10	0,00	1 705,90
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	11 911,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>270 989,00</b>	<b>216 717,48</b>	<b>19 239,33</b>	<b>35 032,19</b>
45..	<b>Total des op. pour compte de tiers (6)</b>	<b>6 853,39</b>	<b>6 853,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 295 027,34</b>	<b>617 237,53</b>	<b>82 407,23</b>	<b>596 382,58</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	100 000,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	268 570,00	268 099,81		470,19
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>368 570,00</b>	<b>268 099,81</b>		<b>100 470,19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 663 597,34</b>	<b>885 337,34</b>	<b>82 407,23</b>	<b>695 852,77</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014</b>		0,00			

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 624 450,73		1 624 450,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 986 160,22		1 986 160,22
014	Atténuations de produits	2 149 625,00		2 149 625,00
65	Autres charges de gestion courante	982 363,14		982 363,14
66	Charges financières	76 360,41	0,00	76 360,41
67	Charges exceptionnelles	31 832,89	14 270,50	46 103,39
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	253 829,31	253 829,31
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>6 850 792,39</b>	<b>268 099,81</b>	<b>7 118 892,20</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	23 573,58	23 573,58
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	222 454,81	0,00	222 454,81
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		2 359,50	2 359,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	31 221,12	0,00	31 221,12
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	211 517,21	0,00	211 517,21
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	27 986,31	0,00	27 986,31
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	3 881,12	0,00	3 881,12
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>497 060,57</b>	<b>25 933,08</b>	<b>522 993,65</b>
	<b>Pour information</b>			<b>423 194,78</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014</b>			<b>423 194,78</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	305 855,75		305 855,75
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	877 611,62		877 611,62
73	Impôts et taxes	4 382 483,37		4 382 483,37
74	Dotations, subventions et participations	2 212 130,25		2 212 130,25
75	Autres produits de gestion courante	27 450,38		27 450,38
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	26 401,73	25 933,08	52 334,81
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>7 831 933,10</b>	<b>25 933,08</b>	<b>7 857 866,18</b>
	<b>Pour information</b>			<b>784 958,43</b>
	<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014</b>			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	52 353,38	0,00	52 353,38
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	164 000,00		164 000,00
13	Subventions d'investissement	309 216,66	0,00	309 216,66
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	84 814,10	0,00	84 814,10
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	14 270,50	14 270,50
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		253 829,31	253 829,31
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	6 853,39	0,00	6 853,39
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>617 237,53</b>	<b>268 099,81</b>	<b>885 337,34</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2014</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 724 393,62	1 543 879,53	80 571,20	0,00	99 942,89
60611	Eau et assainissement	23 676,50	34 233,10	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	58 967,50	57 145,15	0,00	0,00	1 822,35
60613	Chauffage urbain	16 800,00	8 992,49	0,00	0,00	7 807,51
60618	Autres fournitures non stockables	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60621	Combustibles	24 793,98	31 415,87	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	12 400,00	18 167,45	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	19 040,00	11 437,97	0,00	0,00	7 602,03
60624	Produits de traitement	4 800,00	7 297,05	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 750,00	12 077,41	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	19 340,00	11 117,19	0,00	0,00	8 222,81
60632	Fournitures de petit équipement	22 960,00	17 217,51	303,60	0,00	5 438,89
60633	Fournitures de voirie	0,00	281,90	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	7 060,00	6 624,51	0,00	0,00	435,49
6064	Fournitures administratives	572,00	5 993,97	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiat	0,00	477,22	0,00	0,00	0,00
6066	Autres matières et fournitures	5 000,00	5 950,37	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 059 106,00	991 114,31	10 930,00	0,00	57 061,69
6132	Locations immobilières	28 620,00	31 578,59	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	10 010,00	15 720,70	588,00	0,00	0,00
61521	Terrains	21 550,00	24 662,52	0,00	0,00	0,00
61522	Bâtiments	23 375,00	17 569,90	0,00	0,00	5 805,10
61551	Matériel roulant	26 925,00	31 142,67	0,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	174,95	589,20	0,00	4 235,85
6156	Maintenance	34 042,14	46 016,44	330,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	16 511,50	31 822,15	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	50 500,00	6 696,00	4 207,00	0,00	39 597,00
6182	Documentation générale et technique	350,00	1 781,25	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 695,00	9 581,00	1 185,00	0,00	2 929,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 250,00	550,00	0,00	0,00	2 700,00
6188	Autres frais divers	0,00	24,62	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	175,00	1 208,93	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	120,00	5 806,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	57 293,00	4 405,85	0,00	0,00	52 887,15
6231	Annonces et insertions	1 150,00	816,00	0,00	0,00	334,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	3 785,61	1 330,80	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	41 925,00	12 934,82	0,00	0,00	28 990,18
6237	Publications	0,00	2 376,50	6 850,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	3 960,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	13 260,00	4 068,90	0,00	0,00	9 191,10
6251	Voyages et déplacements	500,00	1 291,26	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6256	Missions	6 260,00	18 235,57	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	850,00	2 056,61	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	5 345,86	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	7 565,00	19 155,44	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	60,00	630,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	25 575,00	21 732,00	0,00	0,00	3 843,00
62871	A la collectivité de rattachement	19 004,00	0,00	0,00	0,00	19 004,00
62872	Aux budgets annexes et aux régies municipales	11 797,00	0,00	0,00	0,00	11 797,00
62875	Aux communes membres du GFP	11 450,00	1 348,59	50 297,60	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
63512	Taxes foncières	5 455,00	822,00	0,00	0,00	4 633,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 560,00	1 015,33	0,00	0,00	544,67
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 163 692,00</b>	<b>1 904 630,39</b>	<b>81 629,83</b>	<b>0,00</b>	<b>177 531,78</b>
8215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	105 602,00	0,00	0,00	0,00	105 602,00
8217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	43 481,00	28 471,00	15 890,00	0,00	0,00
8218	Autre personnel extérieur	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	5 749,02	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	16 868,17	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	80,00	3 526,82	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	1 383 990,00	551 909,53	0,00	0,00	832 080,47
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	16 965,41	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	155 188,26	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	310 697,22	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités	0,00	23 442,55	0,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	2 928,09	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	308 484,11	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	559 522,00	200 415,03	0,00	0,00	359 106,97
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	193 959,28	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	38 837,29	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	36 334,40	57 494,09	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	2 126,94	0,00	0,00	0,00
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	71 017,00	0,00	0,00	0,00	71 017,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	6 106,27	8 245,74	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	2 331,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	130,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>2 162 466,61</b>	<b>2 149 625,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 840,61</b>
73921	Attributions de compensation	2 099 385,61	2 104 964,00	0,00	0,00	0,00
73923	Reversements sur FNGIR	23 080,00	23 080,00	0,00	0,00	0,00
73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales	30 000,00	21 581,00	0,00	0,00	8 419,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 011 994,00</b>	<b>883 067,94</b>	<b>99 295,20</b>	<b>0,00</b>	<b>29 630,86</b>
8531	Indemnités	105 970,00	70 515,48	0,00	0,00	35 454,52

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 678.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6533	Cotisations de retraite	0,00	2 792,52	0,00	0,00	0,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	7 669,46	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	16,00	15,51	0,00	0,00	0,49
6542	Créances éteintes	1 554,00	1 550,50	0,00	0,00	3,50
6554	Contributions aux organismes de regroupement	354 770,00	350 251,34	0,00	0,00	4 518,66
6557	Contributions au titre de la politique de l'habitat	17 500,00	17 486,40	0,00	0,00	13,60
657341	Communes membres du GFP	0,00	530,00	3 243,00	0,00	0,00
657358	Autres groupements	32 100,00	36 483,51	0,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	70 830,00	103 693,05	5 450,00	0,00	0,00
65738	Autres organismes publics	15 280,00	0,00	0,00	0,00	15 280,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et	413 974,00	292 080,17	90 602,20	0,00	31 291,63
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>7 052 546,23</b>	<b>6 481 102,86</b>	<b>261 496,23</b>	<b>0,00</b>	<b>309 946,14</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>78 937,20</b>	<b>76 360,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 576,79</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	78 937,20	76 360,41	0,00	0,00	2 576,79
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>531 349,00</b>	<b>31 832,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>499 516,11</b>
6714	Bourses et prix	600,00	466,56	0,00	0,00	133,44
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de ge	0,00	13 879,09	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 600,00	17 487,24	0,00	0,00	0,00
67441	aux budgets annexes	1 082,00	0,00	0,00	0,00	1 082,00
678	Autres charges exceptionnelles	526 067,00	0,00	0,00	0,00	526 067,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements et aux provisions (</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de foncl	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>325 330,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>7 988 261,43</b>	<b>6 589 296,16</b>	<b>261 496,23</b>	<b>0,00</b>	<b>1 137 469,04</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(</b>	<b>268 570,00</b>	<b>268 099,81</b>			<b>470,19</b>
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	14 270,50			0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et co.	268 570,00	253 829,31			14 740,69
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>368 570,00</b>	<b>268 099,81</b>			<b>100 470,19</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>368 570,00</b>	<b>268 099,81</b>			<b>100 470,19</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>8 356 831,43</b>	<b>6 857 395,97</b>	<b>261 496,23</b>	<b>0,00</b>	<b>1 237 939,23</b>
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014						

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	221 504,00	239 662,11	66 193,64	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	221 504,00	239 662,11	66 193,64	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	843 553,00	826 062,74	52 548,88	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	198 620,00	204 098,64	28 462,91	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	1 363,86	0,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	335 931,00	350 724,35	18 375,89	0,00	0,00
70631	A caractère sportif	23 150,00	19 214,66	0,00	0,00	3 935,34
70632	A caractère de loisirs	32 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	56 000,00	272,55	0,00	0,00	55 727,45
70688	Autres prestations de services	2 700,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	0,00	59 154,05	0,00	0,00	0,00
70871	par la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	126 925,00	28 358,77	0,00	0,00	98 566,23
70875	Par les communes membres du GFP	13 437,00	2 412,90	2 678,28	0,00	8 345,82
70878	par d'autres redevables	54 790,00	153 214,83	3 031,80	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et v	0,00	6 248,13	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 282 174,00	4 378 483,37	4 000,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 556 282,00	2 380 159,00	0,00	0,00	176 123,00
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	483 000,00	477 506,00	0,00	0,00	5 494,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00	159 172,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0,00	84 628,00	0,00	0,00	0,00
7321	Attribution de compensation	750,00	607,00	0,00	0,00	143,00
7323	F.N.G.I.R.	23 080,00	0,00	0,00	0,00	23 080,00
7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales et	30 000,00	91 476,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 124 062,00	1 118 674,00	0,00	0,00	5 388,00
7362	Taxes de séjour	65 000,00	66 263,37	4 000,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 129 512,00	1 955 264,85	256 865,40	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	408 775,00	0,00	0,00	0,00	408 775,00
74124	Dotation d'intercommunalité	745 000,00	406 391,00	0,00	0,00	338 609,00
74126	Dotation de compensation des groupements de comm	0,00	730 889,00	0,00	0,00	0,00
74711	Emplois jeunes	139 124,00	157 721,03	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	79 643,00	133 000,00	0,00	0,00	0,00
7472	Régions	101 570,00	5 236,13	27 321,14	0,00	69 012,73
7473	Départements	39 585,00	30 230,42	2 500,00	0,00	6 854,58
74741	Communes membres du GFP	10 828,00	22 268,80	7 278,12	0,00	0,00
74748	Autres communes	13 918,00	0,00	0,00	0,00	13 918,00
74758	Autres groupements	11 750,00	0,00	22 781,00	0,00	0,00
7476	Autres organismes	414 119,00	282 444,47	196 985,14	0,00	0,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe prof	19 500,00	12 926,00	0,00	0,00	6 574,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	1 700,00	1 976,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des tax	144 000,00	172 184,00	0,00	0,00	0,00
76	Autres produits de gestion courante	24 370,00	25 510,23	1 940,15	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	24 120,00	25 370,23	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	250,00	140,00	1 940,15	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = (70+73+74+75+013)		<b>7 501 113,00</b>	<b>7 423 983,30</b>	<b>381 548,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
761	Produits de participations	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	26 401,73	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	4 476,06	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	1 220,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	11 911,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	8 794,67	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>7 501 123,00</b>	<b>7 450 385,03</b>	<b>381 548,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)</b>	<b>70 750,00</b>	<b>25 933,08</b>			<b>44 816,92</b>
776	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	0,00	2 359,50			0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	70 750,00	23 573,58			47 176,42
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>70 750,00</b>	<b>25 933,08</b>			<b>44 816,92</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>7 571 873,00</b>	<b>7 476 318,11</b>	<b>381 548,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		784 958,43				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	69 224,80	31 221,12	8 700,00	29 303,68
2031	Frais d'études	69 224,80	26 418,80	7 860,00	34 946,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	4 802,32	840,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	783 113,47	211 617,21	64 399,29	507 196,97
2111	Terrains nus	516 634,50	1 872,00	0,00	514 762,50
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
21311	Hôtel de ville	0,00	8 352,10	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	864,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	42 888,20	1 138,20	18 500,00	23 250,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	82 291,20	58 146,43	3 835,20	20 309,57
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	54 945,92	48 070,94	40 841,08	0,00
2182	Matériel de transport	51 911,00	59 379,26	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	21 742,65	21 105,02	0,00	637,63
2184	Mobilier	10 200,00	7 028,04	945,60	2 226,36
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	4 561,22	277,41	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	69 803,29	27 986,31	33 020,00	8 796,98
2313	Constructions	39 803,29	27 986,31	3 060,00	8 756,98
2318	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	29 960,00	40,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>922 141,66</b>	<b>270 724,64</b>	<b>106 119,29</b>	<b>645 297,63</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	236 747,00	222 454,81	0,00	13 292,19
1641	Emprunts en euros	233 677,00	199 629,24	0,00	34 047,76
16411	libellé non renseigné	0,00	22 825,57	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 070,00	0,00	0,00	2 070,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	4 910,61			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>240 667,61</b>	<b>222 454,81</b>	<b>0,00</b>	<b>18 202,80</b>
458101	Logements Sociaux (3)	6 853,39	3 881,12	2 972,27	0,00
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>6 853,39</b>	<b>3 881,12</b>	<b>2 972,27</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 169 652,56</b>	<b>497 060,57</b>	<b>109 091,56</b>	<b>563 500,43</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	70 750,00	25 933,08		44 816,92
<b>Charges transférées (6)</b>		<b>70 750,00</b>	<b>25 933,08</b>		<b>44 816,92</b>
13911	Etat et établissements nationaux	19 602,00	12 500,00		7 102,00
13912	Régions	11 973,00	11 073,58		899,42
13913	Départements	36 883,00	0,00		36 883,00
13918	Autres	2 292,00	0,00		2 292,00
192	Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0,00	2 359,50		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>70 750,00</b>	<b>25 933,08</b>		<b>44 816,92</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>1 240 402,56</b>	<b>522 993,65</b>	<b>109 091,56</b>	<b>608 317,35</b>
<b>Pour information</b> D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014		<b>423 194,78</b>			

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	686 732.95	309 216,66	63 167,90	314 348.39
1312	Régions	0.00	0,00	7 291,00	0.00
1313	Départements	0.00	1 707,00	0,00	0.00
13158	Autres groupements	30 179.00	0,00	0,00	30 179.00
1318	Autres	43 468.15	26 009,50	22 953,00	0.00
1321	Etat et établissements nationaux	10 000.00	14 492,61	0,00	0.00
1322	Régions	125 640.50	83 342,89	15 800,00	26 497.61
1323	Départements	116 833.00	122 668,00	0,00	0.00
13241	Communes membres du GFP	0.00	4 913,00	0,00	0.00
13258	Autres groupements	296 390.50	0,00	0,00	296 390.50
1328	Autres	64 221.80	56 083,66	17 123,90	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	330 452.00	84 450,00	0,00	246 002.00
1641	Emprunts en euros	330 452.00	84 450,00	0,00	246 002.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 017 184.95</b>	<b>393 666,66</b>	<b>63 167,90</b>	<b>560 360.39</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	267 008.00	216 353,38	19 239,33	21 415.29
10222	F.C.T.V.A.	93 008.00	52 353,38	19 239,33	21 415.29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	164 000.00	164 000,00	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 070.00	364,10	0,00	1 705.90
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
2111	Terrains nus	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits de cessions	11 911.00	0,00	0,00	0.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>270 989.00</b>	<b>216 717,48</b>	<b>19 239,33</b>	<b>35 032.19</b>
458201	Logements Sociaux (2)	6 853.39	6 853,39	0,00	0.00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>6 853.39</b>	<b>6 853,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 295 027.34</b>	<b>617 237,63</b>	<b>82 407,23</b>	<b>696 382.58</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000.00	0,00	0,00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	268 570.00	268 099,81	0,00	470.19
2182	Matériel de transport	0.00	14 270,50	0,00	0.00
28051	Concessions et droits similaires	964.00	964,46	0,00	0.00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0.00	1 046,32	0,00	0.00
281318	Autres bâtiments publics	160 400.00	159 069,69	0,00	1 330.31
28132	Immeubles de rapport	13 885.00	13 810,69	0,00	74.31
28135	Installat* générales, agencements, aménagement des construct*	1 248.00	605,15	0,00	642.85
28138	Autres constructions	1 315.00	1 313,89	0,00	1.11
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 635.00	4 984,33	0,00	650.67
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 840.00	6 126,52	0,00	0.00
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	50 532.00	12 731,40	0,00	37 800.60
281782	Matériel de transport	0.00	21 211,02	0,00	0.00
281783	Matériel de bureau et matériel informatique	285.00	694,83	0,00	0.00
281784	Mobilier	0.00	3 326,00	0,00	0.00
281788	Autres immos corporelles reçues au titre d'une mise à dispo	0.00	2 722,75	0,00	0.00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	13 681.00	12 860,21	0,00	800.79
28182	Matériel de transport	1 965.00	1 965,00	0,00	0.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 175.00	7 448,63	0,00	0.00
28184	Mobilier	740.00	584,96	0,00	155.04
28188	Autres immobilisations corporelles	5 905.00	2 343,46	0,00	3 561.54

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS	CA 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>368 570.00</b>	<b>268 099,81</b>		<b>100 470.19</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>368 570.00</b>	<b>268 099,81</b>		<b>100 470.19</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)	<b>1 663 697.34</b>	<b>885 337,34</b>	<b>82 407,23</b>	<b>696 852.77</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 28, 39, 48 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	<sup>A</sup> 0,00	0,00	0,00	<sup>B</sup> 0,00

RECVETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	<sup>C</sup> 0,00	0,00	0,00	<sup>D</sup> 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

**IV - ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

	<b>IV</b>
	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2014)												
Dépenses réelles	39 502,20	76 922,21	0,00	0,00	0,00	129 771,16	0,00	26 858,07	0,00	22 901,15	14 272,05	310 226,84
- Equipements municipaux (2)		76 922,21	0,00	0,00	0,00	129 771,16	0,00	26 858,07	0,00	22 901,15	14 272,05	270 724,94
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	39 502,20											39 502,20
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2014	423 194,76											423 194,76
<b>Total dépenses</b>	<b>463 694,96</b>	<b>106 217,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 744,46</b>	<b>231 081,59</b>	<b>0,00</b>	<b>48 258,01</b>	<b>5 709,15</b>	<b>72 938,52</b>	<b>16 514,74</b>	<b>946 186,43</b>
<b>Total recettes</b>	<b>164 005,00</b>	<b>97 899,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 341,22</b>	<b>186 828,79</b>	<b>0,00</b>	<b>180 295,68</b>	<b>15 124,58</b>	<b>126 911,16</b>	<b>99 996,12</b>	<b>895 337,94</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>-299 689,96</b>	<b>-5 375,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 693,77</b>	<b>-48 232,90</b>	<b>0,00</b>	<b>134 037,79</b>	<b>9 416,43</b>	<b>53 922,64</b>	<b>84 481,39</b>	<b>-60 851,09</b>

**RESTE A REALISER au 31/12/2016**

<b>Total RAR dépenses</b>	0,00	1 600,00	0,00	0,00	6 270,40	17 190,60	0,00	35 322,66	0,00	18 658,00	29 950,00	109 091,56
<b>Total RAR recettes</b>	0,00	1 068,67	0,00	0,00	1 028,00	14 134,64	0,00	46 299,26	0,00	674,03	19 202,64	82 407,23
<b>SOLDE RAR d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>-511,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 242,40</b>	<b>-3 055,96</b>	<b>0,00</b>	<b>10 976,99</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 993,97</b>	<b>-10 757,36</b>	<b>-26 654,33</b>

**FONCTIONNEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2014)												
Total dépenses	269 686,40	2 874 196,20	0,00	0,00	39 539,47	929 123,86	0,00	728 197,22	61 410,30	1 810 697,83	406 126,90	7 116 892,20
Total recettes	1 766 506,50	4 780 295,68	0,00	0,00	9 099,16	235 088,63	0,00	435 963,16	17 996,69	1 748 062,60	221 872,21	8 642 924,81
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>896 820,10</b>	<b>1 906 097,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-30 440,32</b>	<b>-646 116,26</b>	<b>0,00</b>	<b>-292 214,06</b>	<b>-43 413,91</b>	<b>-62 535,24</b>	<b>-184 254,69</b>	<b>1 623 932,41</b>

**RESTE A REALISER au 31/12/2015**

<b>Total RAR dépenses</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total RAR recettes</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde RAR fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DR	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>IV</b>
	<b>A1</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV - ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
16	Total dépenses d'investissement	462 896,88	107 897,99	0,00	0,00	12 911,85	248 252,19	0,00	81 580,57	5 709,15	91 655,52	45 474,74	1 055 279,99
1641	Emprunts et dettes assimilées	39 502,20	25 115,03	0,00	0,00	5 741,45	76 537,10	0,00	15 618,22	5 709,15	50 087,37	1 242,69	222 454,81
16411	Emprunts en euros	39 502,20	10 181,22	0,00	0,00	5 741,45	76 537,10	0,00	15 518,22	5 709,15	45 196,81	1 242,69	199 629,24
165	libellés non renseigné	0,00	17 934,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 890,76	0,00	22 825,57
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	4 692,32	0,00	0,00	0,00	14 918,80	0,00	0,00	0,00	0,00	11 890,00	31 221,12
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 918,80	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	26 418,80
2051	Concessions et droits similaires	0,00	4 802,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 802,32
21	Immobilisations corporelles	0,00	80 362,42	0,00	0,00	0,00	112 452,38	0,00	23 929,23	0,00	22 901,15	2 772,05	211 817,21
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 872,00	1 872,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	8 352,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 352,10
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00	864,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138,20
21578	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 917,80	0,00	7 827,94	0,00	985,80	0,00	58 146,43
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 309,33	0,00	4 761,61	0,00	0,00	0,00	49 070,94
2182	Matériel de transport	0,00	17 794,35	0,00	0,00	0,00	19 640,56	0,00	5 697,01	0,00	21 944,35	0,00	69 379,26
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	13 301,98	0,00	0,00	0,00	1 205,98	0,00	0,00	0,00	0,00	900,05	21 105,02
2184	Mobilier	0,00	4 971,10	0,00	0,00	0,00	2 055,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 026,94
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	299,00	0,00	0,00	0,00	183,55	0,00	4 076,67	0,00	0,00	0,00	4 561,22
23	Immobilisations en cours	0,00	21 757,47	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	3 828,84	0,00	0,00	0,00	27 886,31
2313	Constructions	0,00	21 757,47	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	3 828,84	0,00	0,00	0,00	27 886,31
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 881,12	0,00	0,00	0,00	3 881,12
468401	Logements Sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 881,12	0,00	0,00	0,00	3 881,12
<b>Dépenses d'ordre</b>													
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 179,75	0,00	0,00	0,00	24 785,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 965,08
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 785,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 785,33
13912	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
13913	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 073,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 073,56
13918	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
192	Plus ou moins-venue sur cession d'immobilisation	0,00	1 179,75	0,00	0,00	0,00	1 179,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 289,50
001	Solde d'exécution reporté de 2014	423 194,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 194,73
<b>RECETTES</b>													
	Total recettes d'investissement	164 000,00	98 808,34	0,00	0,00	16 369,22	199 863,43	0,00	228 695,05	15 124,56	127 645,19	119 198,76	967 744,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	164 000,00	14 463,63	0,00	0,00	0,00	16 864,32	0,00	10 264,06	0,00	10 446,18	338,77	216 363,38
10222	F.C.T.V.A.	0,00	14 463,63	0,00	0,00	0,00	16 864,32	0,00	10 264,06	0,00	10 446,18	338,77	52 363,38
1058	Excédents de fonctionnement capitalisés	164 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	47 668,00	0,00	0,00	522,00	1 212,06	0,00	165 046,74	0,00	5 215,51	99 669,35	309 216,66
1312	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 707,00	0,00	0,00	0,00	1 707,00
13158	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593,76	0,00	20 937,34	0,00	0,00	4 478,40	26 009,50
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 482,61	14 482,61
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	522,00	616,30	0,00	4 941,25	0,00	0,00	77 281,34	83 342,59
1323	Départements	0,00	42 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 595,00	0,00	0,00	3 428,00	122 668,00
13241	Communes membres du GFP	0,00	4 913,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 913,00
13258	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 868,15	0,00	5 215,51	0,00	56 083,66
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	18 678,00	0,00	0,00	364,10	29 872,00	0,00	0,00	0,00	36 900,00	0,00	84 814,10
1641	Emprunts en euros	0,00	18 678,00	0,00	0,00	0,00	29 872,00	0,00	0,00	0,00	36 900,00	0,00	84 460,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	364,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364,10
Opérations pour compte de tiers													
469201	Logements Sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 653,39	0,00	0,00	0,00	6 653,39
Recettes d'ordre													
840	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	17 180,14	0,00	0,00	14 465,12	137 883,91	0,00	8 129,89	15 124,56	76 369,47	0,00	266 099,61
2182	Matériel de transport	0,00	7 135,25	0,00	0,00	0,00	7 135,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 270,60
26051	Concessions et droits similaires	0,00	964,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	964,46
26121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	1 046,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 046,32
261318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	8 209,50	119 735,70	0,00	165,98	0,00	30 658,51	0,00	159 069,69
26132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 810,69	0,00	0,00	13 810,69
26135	Instailler, générales, agencements, aménagement des constr	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209,00	0,00	19,00	0,00	377,15	0,00	606,15
26139	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 313,89	0,00	0,00	1 313,89
261578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,24	0,00	0,00	0,00	4 962,09	0,00	4 984,33
26158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	678,99	0,00	0,00	0,00	324,94	0,00	1 220,40	0,00	3 922,20	0,00	6 126,52

**IV - ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

**IV**

**A1**

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 567,00	0,00	0,00	0,00	9 164,40	0,00	12 731,40
281782	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 211,02	0,00	21 211,02
281783	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	694,83	0,00	0,00	0,00	694,83
281784	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504,00	0,00	2 822,00	0,00	0,00	0,00	3 326,00
281788	Autres immos corporelles reçues au titre d'une mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 619,00	0,00	1 103,75	0,00	0,00	0,00	2 722,75
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	115,68	0,00	0,00	6 202,15	4 213,01	0,00	83,17	0,00	2 266,20	0,00	12 880,21
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295,68	0,00	1 965,00	0,00	1 965,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	7 152,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157,17	0,00	287,52	0,00	7 440,53
28184	Mobilier	0,00	56,50	0,00	0,00	0,00	83,77	0,00	1 567,61	0,00	256,38	0,00	2 342,46
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	43,47	476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
Art	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		268 698,40	2 874 198,30	0,00	0,00	39 839,47	929 133,88	0,00	728 197,22	81 410,30	1 810 897,83	408 126,80	7 118 892,20
011	Charges à caractère général	80 571,20	122 195,27	0,00	0,00	11 349,67	328 491,70	0,00	89 872,83	3 046,96	961 660,38	27 432,03	1 624 450,73
60611	Eau et assainissement	0,00	415,63	0,00	0,00	98,03	31 703,95	0,00	1 333,00	96,03	413,97	170,48	34 233,10
60612	Énergie - Électricité	0,00	5 847,46	0,00	0,00	2 535,88	36 569,30	0,00	8 247,10	170,63	902,84	881,94	57 145,16
60613	Chauffage urbain	0,00	2 559,34	0,00	0,00	0,00	6 439,61	0,00	-5,46	0,00	0,00	0,00	8 992,49
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	286,46	0,00	0,00	1 818,00	28 419,19	0,00	147,21	745,01	0,00	0,00	31 415,87
60622	Carburants	0,00	5 549,70	0,00	0,00	106,95	4 333,59	0,00	378,52	19,18	7 779,51	0,00	18 167,46
60623	Alimentation	0,00	988,22	0,00	0,00	0,00	8 938,93	0,00	1 500,50	0,00	0,00	0,00	11 437,97
60624	Produits de traitement	0,00	11,18	0,00	0,00	0,00	7 285,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 297,05
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	1 485,13	0,00	0,00	0,62	6 404,34	0,00	3 983,97	0,00	193,35	0,00	12 077,41
60631	Fournitures d'entretien	0,00	3 870,77	0,00	0,00	87,91	5 027,40	0,00	101,72	26,34	2 024,05	0,00	11 117,19
60632	Fournitures de petit équipement	303,60	9 395,85	0,00	0,00	184,78	4 506,18	0,00	1 841,34	0,00	530,40	618,96	17 521,11
60633	Fournitures de voirie	0,00	281,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281,90
60636	Vêtements de travail	0,00	1 270,35	0,00	0,00	40,80	1 445,41	0,00	782,48	8,49	3 076,98	0,00	6 524,51
6064	Fournitures administratives	0,00	5 291,75	0,00	0,00	0,00	44,93	0,00	657,29	0,00	0,00	0,00	5 993,97
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170,17	0,00	307,05	0,00	0,00	0,00	477,22
6068	Autres matières et fournitures	0,00	340,82	0,00	0,00	0,00	3 421,28	0,00	2 188,27	0,00	0,00	0,00	5 950,37
611	Contrats de prestations de services	10 930,00	2 402,93	0,00	0,00	1 353,60	57 686,02	0,00	38 441,70	0,00	883 468,28	7 751,88	1 002 044,31
6135	Locations immobilières	588,00	2 375,82	0,00	0,00	0,00	2 948,56	0,00	9 676,52	0,00	145,20	375,60	18 308,70
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 662,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 662,52
61522	Bâtiments	0,00	195,36	0,00	0,00	1 047,79	12 388,87	0,00	1 915,98	0,00	2 022,00	0,00	17 569,90

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
61651	Matériel roulant	0,00	4 930,55	0,00	0,00	55,93	1 300,66	0,00	103,48	0,00	24 752,05	0,00	31 142,67
61658	Autres biens mobiliers	580,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174,95	0,00	764,15
6156	Maintenance	330,00	19 007,17	0,00	0,00	2 446,24	20 435,02	0,00	5 426,33	394,91	541,43	761,34	46 346,44
616	Primes d'assurances	0,00	6 530,55	0,00	0,00	744,53	16 767,27	0,00	2 546,89	223,37	4 786,53	224,01	31 822,15
617	Etudes et recherches	4 207,00	5 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	890,00	10 905,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 516,75	0,00	0,00	0,00	13,50	0,00	231,00	2,76	5 921,84	297,50	1 761,26
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	949,89	0,00	0,00	2,76	2 406,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 706,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,82	0,00	0,00	0,00	24,82
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	654,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00	0,00	444,85	0,00	1 208,83
6226	Honoraires	0,00	3 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00	2 146,00	0,00	5 806,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	58,31	2 260,13	0,00	233,24	0,00	264,17	1 990,00	4 405,85
6231	Annonces et insertions	0,00	816,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	816,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 330,80	3 785,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 116,41
6236	Catalogues et imprimés	0,00	10 105,19	0,00	0,00	0,83	1 960,28	0,00	594,24	0,00	189,88	84,40	12 834,82
6237	Publications	8 850,00	742,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 634,00	9 226,50
6241	Transports de biens	3 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 960,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 468,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 068,90
6256	Missions	0,00	4 506,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442,75	0,00	1 291,26
6257	Réceptions	0,00	848,51	0,00	0,00	0,87	2 066,83	0,00	3 389,29	499,43	2 073,00	5 709,48	18 236,57
6261	Frais d'affranchissement	0,00	883,17	0,00	0,00	0,00	237,40	0,00	574,54	0,00	0,00	361,50	2 086,51
6262	Frais de télécommunications	0,00	5 345,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 345,86
627	Services bancaires et assimilés	0,00	11 173,55	0,00	0,00	785,94	3 259,90	0,00	3 360,64	37,80	516,80	0,61	19 165,44
6281	Contours divers (cotisations...)	0,00	139,00	0,00	0,00	0,00	179,35	0,00	80,65	0,00	231,00	0,00	630,00
62871	A la collectivité de rattachement	0,00	896,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 486,00	5 950,00	21 732,00
62872	Aux budgets annexes et aux régies municipales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Aux communes membres du GFP	50 297,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 646,19
6286	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822,00	0,00	0,00	822,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	61,45	0,00	0,00	0,00	71,50	0,00	0,00	0,00	882,38	0,00	1 015,33
612	Charges de personnel et frais assimilés	62 941,63	517 476,05	0,00	0,00	3 380,93	326 744,44	0,00	539 965,29	14 859,20	343 618,77	158 904,41	1 986 160,22
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	15 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 091,99	0,00	9 288,99	0,00	16 110,02	0,00	44 361,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 524,00	0,00	0,00	9,33	845,70	0,00	1 674,36	35,55	1 019,26	540,82	5 749,02

**IV - ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

**IV**

**A1**

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6336	Collations CNFPT et Centres de gestion	0,00	4 955,00	0,00	0,00	35,88	2 128,60	0,00	5 206,78	136,54	2 532,85	1 872,52	16 865,17
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	0,00	970,90	0,00	0,00	5,59	597,16	0,00	1 004,86	21,35	532,30	324,66	3 826,82
64111	Rémunération principale	0,00	173 785,98	0,00	0,00	1 875,30	89 603,02	0,00	168 968,04	1 771,80	118 500,46	7 404,93	551 909,53
64112	INBJ, SFT et indemnité de résidence	0,00	5 941,01	0,00	0,00	88,50	2 420,41	0,00	3 499,13	103,72	4 736,42	276,22	16 965,41
64118	Autres indemnités	0,00	63 059,31	0,00	0,00	283,57	25 294,92	0,00	36 429,61	1 393,22	24 343,80	4 413,83	155 181,26
64131	Rémunérations	0,00	68 400,29	0,00	0,00	0,00	44 551,82	0,00	96 036,00	8 894,45	19 255,58	76 599,08	310 697,22
64138	Autres indemnités	0,00	2 857,14	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	5 240,01	1 072,00	1 072,97	12 900,43	23 442,65
64162	Emplois d'éventir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	886,94	0,00	2 041,15	0,00	0,00	0,00	2 828,09
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	56 855,13	0,00	0,00	0,00	64 615,58	0,00	80 285,85	0,00	73 384,09	13 363,46	308 484,41
6451	Collations à T.J.R.S.S.A.F.	1 312,00	53 906,42	0,00	0,00	312,25	27 246,52	0,00	59 466,31	1 874,09	28 190,08	28 107,36	200 415,03
6453	Collations aux caisses de retraite	0,00	60 646,41	0,00	0,00	589,06	27 702,97	0,00	57 414,39	793,48	40 521,85	6 290,52	193 955,28
6454	Collations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	7 592,04	0,00	0,00	0,00	8 283,73	0,00	11 457,59	302,18	5 510,90	5 750,75	38 837,29
6455	Collations pour assurance du personnel	57 484,08	9 586,69	0,00	0,00	150,88	7 197,94	0,00	10 626,73	170,44	6 806,70	1 784,92	93 826,49
6458	Collations aux autres organismes sociaux	0,00	893,24	0,00	0,00	7,46	283,54	0,00	635,57	7,13	470,43	29,57	2 126,94
6471	Présolutions au titre de la politique de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versements au titre de la politique de l'habitat	8 246,74	6 106,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 352,91
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	445,22	0,00	0,00	3,01	463,60	0,00	699,22	13,55	451,06	255,34	2 331,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130,00
014	Atténuations de produits	0,00	2 148 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 625,00
73921	Attributions de compensation	0,00	2 104 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 104 984,00
73923	Reversements sur FNGIR	0,00	23 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 080,00
73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00	21 581,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 581,00
65	Autres charges de gestion courantes	99 236,20	61 042,74	0,00	0,00	7 080,00	96 236,28	0,00	80 358,10	27 876,80	406 087,07	206 416,97	982 365,14
6631	Indemnités	0,00	24 467,97	0,00	0,00	0,00	11 128,85	0,00	3 951,61	752,64	12 865,99	17 348,42	70 616,48
6633	Collations de retraite	0,00	922,66	0,00	0,00	0,00	449,61	0,00	156,49	28,76	565,76	678,22	2 792,52
6634	Collations de sécurité sociale - part patronale	0,00	5 963,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 105,47	0,00	7 669,46
6641	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,51
6642	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550,50	0,00	4 650,50
6654	Contributions aux organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 251,34	0,00	350 251,34
6657	Contributions au titre de la politique de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 486,40	0,00	0,00	17 486,40
66741	Communes membres du GFP	3 243,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530,00	0,00	0,00	3 773,00
66758	Autras groupements	0,00	16 038,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 445,16	36 483,51
66737	Autras établissements publics locaux	5 450,00	14 049,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 742,50	51 900,80	109 143,05
66738	Autras organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	90 602,20	0,00	0,00	0,00	7 000,00	83 707,80	0,00	76 250,00	9 075,00	0,00	116 044,37	382 662,37



IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV  
A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	6 890,17	5 895,97	0,00	0,00	3 373,95	40 905,52	0,00	9 881,51	802,47	6 746,39	1 770,59	78 360,41
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 890,17	5 895,97	0,00	0,00	3 373,95	40 905,52	0,00	9 881,51	802,47	6 746,39	1 770,59	78 360,41
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 985,23	0,00	0,00	0,00	896,95	0,00	0,00	0,00	19 244,76	11 602,96	31 832,89
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466,56
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	1 085,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 187,00	11 602,96	19 879,09
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425,49	0,00	0,00	0,00	17 057,75	0,00	17 483,24
67441	aux budgets annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	17 150,14	0,00	0,00	14 455,12	137 883,91	0,00	8 129,59	18 124,58	75 350,47	0,00	268 099,51
642	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	17 150,14	0,00	0,00	14 455,12	137 883,91	0,00	8 129,59	18 124,58	75 350,47	0,00	268 099,51
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	7 135,25	0,00	0,00	0,00	7 135,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 270,50
6811	Dotations aux amort. des Immos incorporelles et corporelles	0,00	10 014,89	0,00	0,00	14 455,12	130 754,66	0,00	8 129,59	15 124,58	75 350,47	0,00	253 829,37

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		1 166 606,80	4 760 596,68	0,00	0,00	9 099,16	283 008,83	0,00	435 983,16	17 996,89	1 746 082,59	221 872,21	8 642 324,61
613	Abattements de charges	56 193,64	118 336,52	0,00	0,00	151,33	42 575,02	0,00	46 779,53	151,33	34 602,14	65,25	305 855,75
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	55 155,64	115 336,52	0,00	0,00	151,33	42 575,02	0,00	46 779,52	151,33	34 602,14	65,25	305 855,75
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	52 646,85	87 512,82	0,00	0,00	262,97	71 496,04	0,00	105 091,46	2 200,00	566 166,85	2 412,90	877 811,62
7018	Autres ventes de produits finis	28 462,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 098,64	0,00	232 561,55
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 353,86	0,00	1 353,86
70611	Redevances d'entretien des ordures ménagères	18 375,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 724,39	0,00	369 100,24
70631	A caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 214,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 214,66
70632	A caractère de loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272,55	0,00	0,00	0,00	272,55
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisses des Ecoles	0,00	59 154,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 154,05
70871	par la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	0,00	28 358,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 358,77
70875	Par les communes membres du GFFP	2 678,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 412,90	5 091,18
70876	par d'autres redevables	3 031,80	0,00	0,00	0,00	252,67	46 033,25	0,00	104 728,91	2 200,00	0,00	0,00	156 246,63
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ou)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 248,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 248,13
73	Impôts et taxes	4 000,00	3 193 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118 674,00	56 263,37	4 382 483,37
73111	Taxes foncières et d'habitation	0,00	2 360 159,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 360 159,00
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0,00	477 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477 506,00

**IV - ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

**IV**

**A1**

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
73113	Taxe sur les Bureaux Commerciales	0,00	159 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 172,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0,00	84 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 625,00
7321	Attribution de compensation	0,00	607,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	607,00
7323	F.N.G.I.R.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00	91 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 476,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 116 674,00	0,00	1 116 674,00
7362	Taxes de séjour	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 263,37	70 263,37
74	Dotations, subventions et participations	256 865,40	1 364 821,75	0,00	0,00	549,57	126 750,13	0,00	263 826,79	-1 092,96	37 271,54	163 130,69	2 212 130,26
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	0,00	406 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 391,00
74126	Dotation de compensation des groupements de communes	0,00	730 869,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730 869,00
74711	Emplois journaliers	0,00	17 462,93	0,00	0,00	546,57	44 943,02	0,00	44 666,53	440,06	37 182,43	12 480,68	167 724,03
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00	133 000,00
7472	Régions	27 321,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-59 84	-2 204,03	0,00	7 500,00	32 657,27
7473	Départements	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 003,80	0,00	555,62	671,00	0,00	0,00	32 730,42
74741	Communes membres du GFP	7 278,12	13 081,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 184,83	0,00	0,00	0,00	29 644,32
74748	Autres communes	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
74758	Autres groupements	22 781,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 781,00
7478	Autres organismes	196 985,14	0,00	0,00	0,00	0,00	52 813,31	0,00	229 480,75	0,00	0,00	150,00	479 429,61
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	0,00	12 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 926,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0,00	1 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 976,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	0,00	172 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,00	0,00	172 173,00
75	Autres produits de gestion courants	1 940,15	0,00	0,00	0,00	8 148,56	250,00	0,00	373,33	16 736,32	0,00	0,00	27 460,36
752	Revenus des Immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 008,58	250,00	0,00	373,33	16 736,32	0,00	0,00	26 376,23
755	Produits divers de gestion courants	1 940,15	0,00	0,00	0,00	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 080,15
77	Produits exceptionnels	0,00	7 659,60	0,00	0,00	0,00	17 173,11	0,00	2,06	0,00	1 327,76	0,00	26 401,73
7716	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 476,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 476,06
773	Mandats annulés (exerc. antérieur)	0,00	1 164,00	0,00	0,00	0,00	56,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 220,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	5 955,60	0,00	0,00	0,00	5 955,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 911,00
778	Produits exceptionnels divers	0,00	779,30	0,00	0,00	0,00	6 685,55	0,00	2,06	0,00	1 327,76	0,00	8 794,37
Recettes d'ordre		0,00	1 179,76	0,00	0,00	0,00	24 753,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 933,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 179,75	0,00	0,00	0,00	24 753,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 933,08
776	Différences sur réalisations (pédagogie) reprises au compte de	0,00	1 179,75	0,00	0,00	0,00	1 179,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 359,50
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au cc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 573,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 573,59
002	Excédent de fonctionnement reporté	764 956,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	764 956,43

<b>IV - ANNEXES</b>	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
		Opérations non ventilables	Services généraux des administrations (sauf 01)	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement et formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement et services urbains, environnement	Action économique	

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	
<b>DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	
<b>A1.1</b>	

**FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>269 698,40</b>	<b>2 874 198,30</b>	<b>3 143 896,70</b>
011 Charges à caractère général	80 571,20	122 126,27	202 697,47
012 Charges de personnel et frais assimilés	82 941,83	517 175,05	600 116,88
014 Atténuations de produits	0,00	2 149 625,00	2 149 625,00
022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	17 150,14	17 150,14
65 Autres charges de gestion courante	99 285,20	61 042,74	160 327,94
66 Charges financières	6 890,17	5 989,87	12 880,04
67 Charges exceptionnelles	0,00	1 089,23	1 089,23
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>1 166 506,50</b>	<b>4 760 295,68</b>	<b>5 926 802,18</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	784 959,43	0,00	784 959,43
013 Atténuations de charges	66 193,64	115 336,52	181 530,16
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 179,75	1 179,75
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	52 548,88	87 512,82	140 061,70
73 Impôts et taxes	4 000,00	3 193 546,00	3 197 546,00
74 Dotations, subventions et participations	256 865,40	1 354 821,79	1 611 687,19
75 Autres produits de gestion courante	1 940,15	0,00	1 940,15
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	7 898,60	7 898,60

(1) de l'exercice + restes à réaliser

IV - ANNEXES  
 ELEMENTS DU BILAN  
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
 DETAIL FONCTIONNEMENT

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la collectivité	
<b>CHAPITRES</b>	
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>2 874 198,30</b>
D11 Charges à caractère général	122 126,27
D12 Charges de personnel et frais assimilés	517 175,05
D14 Atténuations de produits	2 149 625,00
D22 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00
D23 Virement à la section d'investissement	0,00
D42 Opérations d'ordre de transfert entre section	17 150,14
D65 Autres charges de gestion courante	61 042,74
D66 Charges financières	5 989,87
D67 Charges exceptionnelles	1 089,23
D68 Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>4 760 295,68</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00
013 Atténuations de charges	115 336,52
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 179,75
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	87 512,82
73 Impôts et taxes	3 193 546,00
74 Dotations, subventions et participations	1 354 821,79
75 Autres produits de gestion courante	0,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	7 898,90

(1) de l'exercice + restes à réaliser  
 C-1-1-B

<b>IV - ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	
IV	A1.1

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES	30 Services communs	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>39 639,47</b>	<b>0,00</b>	<b>39 639,47</b>
011 Charges à caractère général	11 348,57	0,00	11 348,57
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 360,93	0,00	3 360,93
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 455,12	0,00	14 455,12
65 Autres charges de gestion courante	7 000,00	0,00	7 000,00
66 Charges financières	3 373,85	0,00	3 373,85
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>9 099,16</b>	<b>0,00</b>	<b>9 099,16</b>
013 Atténuations de charges	151,33	0,00	151,33
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	252,67	0,00	252,67
74 Dotations, subventions et participations	546,57	0,00	546,57
75 Autres produits de gestion courante	8 148,58	0,00	8 148,58

(1) de l'exercice + restes à réaliser

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 Sport et jeunesse

CHAPITRES	4 Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>248 608,12</b>	<b>509 943,78</b>	<b>170 871,98</b>	<b>929 123,88</b>
011 Charges à caractère général	17 828,27	288 900,53	21 872,90	328 401,70
012 Charges de personnel et frais assimilés	211 400,88	38 737,77	75 605,78	325 744,44
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 296,75	129 657,16	898,00	137 851,91
65 Autres charges de gestion courante	11 578,46	11 780,00	71 927,80	95 286,26
66 Charges financières	503,78	40 401,76	0,00	40 905,54
67 Charges exceptionnelles	0,00	466,56	429,49	896,05
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>70 217,63</b>	<b>91 987,94</b>	<b>120 833,16</b>	<b>283 008,63</b>
013 Atténuations de charges	40 663,18	120,30	1 792,54	42 876,02
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 179,75	23 573,58	0,00	24 753,33
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	25 462,78	46 033,25	71 496,04
74 Dotations, subventions et participations	21 794,10	32 566,68	72 399,37	126 760,15
75 Autres produits de gestion courante	0,00	250,00	0,00	250,00
77 Produits exceptionnels	6 580,50	9 584,61	608,00	17 173,11

Sous-fonction 41

CHAPITRES	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42	
	411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>299 178,14</b>	<b>94 456,89</b>	<b>88 122,92</b>	<b>14 788,47</b>	<b>13 397,35</b>	<b>170 571,98</b>	
011 Charges à caractère général	150 327,56	79 093,80	45 755,10	12 573,27	1 150,80	21 672,90	
012 Charges de personnel et frais assimilés	686,05	-782,00	38 833,72	0,00	0,00	75 605,79	
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	128 523,16	254,00	880,00	0,00	0,00	936,00	
65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	11 780,00	71 927,80	
66 Charges financières	19 641,37	15 881,09	2 664,10	2 215,20	0,00	0,00	
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	466,56	429,49	
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>63 437,02</b>	<b>4 439,27</b>	<b>23 934,45</b>	<b>147,20</b>	<b>0,00</b>	<b>120 833,16</b>	
013 Atténuations de charges	0,00	0,00	120,30	0,00	0,00	1 792,54	
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	23 573,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes d	6 248,13	0,00	19 214,66	0,00	0,00	46 033,25	
74 Dotations, subventions et participations	26 246,40	1 669,80	4 503,28	147,20	0,00	72 399,37	
75 Autres produits de gestion courante	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) de l'exercice + restes à réaliser

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN		A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL FONCTIONNEMENT		

Sous-fonction 41					Sous-fonction 42	
411	412	413	414	415	421	
Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Autres équipements sportifs ou de loisir	Manifestations sportives	Centres de loisirs	
7 368,91	2 519,47	86,23	0,00	0,00	608,00	
<b>77 Produits exceptionnels</b>						



<b>IV - ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	
	<b>IV</b>
	<b>A1.1</b>

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>66 976,27</b>	<b>0,00</b>	<b>166 300,41</b>	<b>504 920,56</b>	<b>728 197,22</b>
011 Charges à caractère général	5 103,32	0,00	61 677,06	23 092,25	89 872,63
012 Charges de personnel et frais assimilés	55 764,85	0,00	86 898,56	397 291,88	839 955,29
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	3 082,03	5 037,56	8 129,65
65 Autres charges de gestion courante	6 108,10	0,00	0,00	74 250,00	80 358,10
66 Charges financières	0,00	0,00	4 632,76	5 248,85	9 881,61
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>6 481,66</b>	<b>0,00</b>	<b>95 269,84</b>	<b>334 231,66</b>	<b>436 983,16</b>
013 Atténuations de charges	27,36	0,00	10 564,54	36 187,62	46 779,52
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	40 354,38	64 647,38	105 001,46
74 Dotations, subventions et participations	6 454,30	0,00	43 975,83	233 396,66	283 826,79
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	373,33	0,00	373,33
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	2,06	0,00	2,06

<b>IV - ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

**FONCTION 7 Logement**

CHAPITRES	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>42 636,38</b>	<b>18 773,92</b>	<b>61 410,30</b>
011 Charges à caractère général	544,32	2 502,63	3 046,95
012 Charges de personnel et frais assimilés	14 215,28	344,24	14 559,50
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	15 124,58	15 124,58
65 Autres charges de gestion courante	27 876,80	0,00	27 876,80
66 Charges financières	0,00	802,47	802,47
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>-1 092,97</b>	<b>19 089,66</b>	<b>17 996,69</b>
013 Atténuations de charges	0,00	151,33	151,33
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	2 200,00	2 200,00
74 Dotations, subventions et participations	-1 092,97	0,01	-1 092,96
75 Autres produits de gestion courante	0,00	16 738,32	16 738,32

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>1 764 828,67</b>	<b>17 033,66</b>	<b>38 736,50</b>	<b>1 810 697,83</b>
011 Charges à caractère général	960 258,57	398,81	993,00	961 650,38
012 Charges de personnel et frais assimilés	329 617,64	13 901,13	0,00	343 518,77
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 350,47	0,00	0,00	75 350,47
65 Autres charges de gestion courante	365 797,65	1 546,72	37 742,50	405 087,07
66 Charges financières	6 746,39	0,00	0,00	6 746,39
67 Charges exceptionnelles	17 057,75	1 187,00	0,00	18 244,75
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>1 747 586,85</b>	<b>475,74</b>	<b>0,00</b>	<b>1 748 062,59</b>
013 Atténuations de charges	34 602,14	0,00	0,00	34 602,14
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	556 186,85	0,00	0,00	556 186,85
73 Impôts et taxes	1 118 674,00	0,00	0,00	1 118 674,00
74 Dotations, subventions et participations	36 796,10	475,74	0,00	37 271,84
77 Produits exceptionnels	1 327,76	0,00	0,00	1 327,76

CHAPITRES	Sous-fonction 81		Sous-fonction 82		Sous-fonction 83	
	812 Collecte et traitement des ordures ménagères	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	831 Aménagement des eaux	833 Préservation du milieu naturel	
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>1 734 752,26</b>	<b>20 076,41</b>	<b>17 033,66</b>	<b>37 742,50</b>	<b>993,00</b>	
011 Charges à caractère général	947 357,72	12 900,85	398,81	0,00	993,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	326 485,05	3 134,59	13 901,13	0,00	0,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	75 350,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
65 Autres charges de gestion courante	361 756,88	4 040,97	1 546,72	37 742,50	0,00	
66 Charges financières	6 746,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
67 Charges exceptionnelles	17 057,75	0,00	1 187,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>1 747 586,85</b>	<b>0,00</b>	<b>475,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
013 Atténuations de charges	34 602,14	0,00	0,00	0,00	0,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes d	556 186,85	0,00	0,00	0,00	0,00	
73 Impôts et taxes	1 118 674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74 Dotations, subventions et participations	36 796,10	0,00	475,74	0,00	0,00	

(1) de l'exercice + restes à réaliser

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	
<b>DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	
<b>IV</b>	<b>A1.1</b>

Sous-fonction 81		Sous-fonction 82		Sous-fonction 83	
812	Collecte et traitement des ordures ménagères	816	Autres réseaux et services divers	820	Services communs
1 327,76		0,00		0,00	
		831	Aménagement des eaux	833	Préservation du milieu naturel
		0,00		0,00	0,00
<b>77. Produits exceptionnels</b>					
		<b>1 327,76</b>			

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES	90 Interventions économiques	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, aux industries, au	94 Aides au commerce et aux services	95 Aides au tourisme	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>194 838,28</b>	<b>11 502,01</b>	<b>107 414,32</b>	<b>4 862,09</b>	<b>87 510,10</b>	<b>406 126,80</b>
011 Charges à caractère général	8 459,61	4 023,84	13 795,49	0,00	1 153,09	27 432,03
012 Charges de personnel et frais assimilés	75 036,25	537,94	73 886,57	4 862,09	4 579,59	158 904,41
65 Autres charges de gestion courante	97 967,03	6 940,23	19 732,26	0,00	81 777,45	206 418,97
66 Charges financières	1 770,53	0,00	0,00	0,00	0,00	1 770,53
67 Charges exceptionnelles	11 602,86	0,00	0,00	0,00	0,00	11 602,86
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>8 628,87</b>	<b>7 500,00</b>	<b>139 479,97</b>	<b>0,00</b>	<b>66 263,37</b>	<b>221 872,21</b>
013 Atténuations de charges	65,25	0,00	0,00	0,00	0,00	65,25
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 412,90	0,00	0,00	0,00	0,00	2 412,90
73 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	6 150,72	7 500,00	139 479,97	0,00	66 263,37	163 130,89

(1) de l'exercice + restes à réaliser

<b>IV - ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	
	IV
	A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>462 696,96</b>	<b>106 217,99</b>	<b>568 914,97</b>
Non individualisées en opérations	462 696,96	106 217,99	568 914,97
001 Solde d'exécution de la section d'investis	423 194,78	0,00	423 194,78
020 Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	1 179,75	1 179,75
16 Emprunts et dettes assimilées	39 502,20	28 116,03	67 618,23
20 Immobilisations incorporelles	0,00	4 802,32	4 802,32
21 Immobilisations corporelles	0,00	50 362,42	50 362,42
23 Immobilisations en cours	0,00	21 757,47	21 757,47
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>164 000,00</b>	<b>97 839,67</b>	<b>261 839,67</b>
Non affectées aux opérations	164 000,00	97 839,67	261 839,67
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024 Produits de cessions	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	17 150,14	17 150,14
10 Dotations, fonds divers et réserves	164 000,00	14 453,53	178 453,53
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	47 558,00	47 558,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	18 678,00	18 678,00

CHAPITRES	Sous-fonction : 02	
	020 Administration générale de la	
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>106 217,99</b>	
Non individualisées en opérations	106 217,99	
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	
020 Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	1 179,75	
16 Emprunts et dettes assimilées	28 116,03	
20 Immobilisations incorporelles	4 802,32	
21 Immobilisations corporelles	50 362,42	
23 Immobilisations en cours	21 757,47	

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrit que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

Sous-fonction : 02	
020	
Administration générale de la	
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>97 839,67</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>97 839,67</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00
024 Produits de cessions	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	17 150,14
10 Dotations, fonds divers et réserves	14 453,53
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	47 558,00
16 Emprunts et dettes assimilées	18 678,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

<b>IV - ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	
	IV
	A1.2

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES	30 Services communs	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	5 741,45	5 741,45
<b>Non individualisées en opérations</b>	5 741,45	5 741,45
16 Emprunts et dettes assimilées	5 741,45	5 741,45
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	15 341,22	15 341,22
<b>Non affectées aux opérations</b>	15 341,22	15 341,22
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	14 455,12	14 455,12
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	522,00	522,00
16 Emprunts et dettes assimilées	384,10	384,10

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement.



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 Sport et jeunesse

CHAPITRES	4				Total
	Sport et jeunesse	41 Sports	42 Jeunesse		
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>51 465,85</b>	<b>170 398,71</b>	<b>9 197,03</b>	<b>231 061,59</b>	
Non individualisées en opérations	51 465,85	170 398,71	9 197,03	231 061,59	
04 Opérations d'ordre de transfert entre sect	1 179,75	23 573,58	0,00	24 753,33	
16 Emprunts et dettes assimilées	7 897,90	68 639,20	0,00	76 537,10	
20 Immobilisations incorporelles	0,00	14 918,80	0,00	14 918,80	
21 Immobilisations corporelles	42 388,20	60 867,13	9 197,03	112 452,36	
23 Immobilisations en cours	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00	
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>42 646,07</b>	<b>140 374,39</b>	<b>2 808,33</b>	<b>185 828,79</b>	
Non affectées aux opérations	42 646,07	140 374,39	2 808,33	185 828,79	
024 Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	7 296,75	129 657,16	936,00	137 889,91	
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 477,32	9 898,93	1 478,57	16 854,82	
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	618,30	389,76	1 212,06	
16 Emprunts et dettes assimilées	29 872,00	0,00	0,00	29 872,00	

CHAPITRES	41					Total
	Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	421 Centres de loisirs	
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>94 866,06</b>	<b>33 741,43</b>	<b>39 236,38</b>	<b>2 554,84</b>	<b>9 197,03</b>	<b>177 475,71</b>
Non individualisées en opérations	94 866,06	33 741,43	39 236,38	2 554,84	9 197,03	177 475,71
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	23 573,58	0,00	0,00	0,00	0,00	23 573,58
16 Emprunts et dettes assimilées	33 472,87	24 354,19	8 257,50	2 554,84	0,00	68 639,40
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	14 918,80	0,00	0,00	14 918,80
21 Immobilisations corporelles	37 819,81	9 387,24	13 660,08	0,00	9 197,03	69 064,16
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>133 802,70</b>	<b>2 832,68</b>	<b>3 939,11</b>	<b>0,00</b>	<b>2 808,33</b>	<b>140 374,82</b>
Non affectées aux opérations	133 802,70	2 832,68	3 939,11	0,00	2 808,33	140 374,82
024 Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	128 523,16	254,00	880,00	0,00	0,00	129 657,16
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 079,54	2 578,58	2 240,81	0,00	0,00	10 500,93

(1) de l'exercice + restes à réaliser. Minuscule que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN		A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL INVESTISSEMENT		

	Sous-fonction : 41				Sous-fonction : 42	
	411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	421 Centres de loisirs	
13 Subventions d'investissement (sauf 13B)	0,00	0,00	818,30	0,00	0,00	393,76
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES	60 Services communs	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>				
Non individualisées en opérations	1 576,18	6 130,86	38 560,97	46 268,01
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	1 576,18	6 130,86	38 560,97	46 268,01
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 576,18	3 718,88	11 799,94	15 518,82
23 Immobilisations en cours	0,00	2 411,98	19 041,07	23 029,23
458101 Logements Sociaux	0,00	0,00	3 828,84	3 828,84
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>				
Non affectées aux opérations	0,00	4 521,03	175 774,77	180 295,80
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	4 521,03	175 774,77	180 295,80
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	3 092,03	5 037,56	8 129,59
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	592,51	9 871,57	10 264,08
458201 Logements Sociaux	0,00	836,48	154 212,25	155 048,74
	0,00	0,00	6 853,39	6 853,39

CHAPITRES

<b>IV - ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	
	IV
	A1.2

**FONCTION 7 Logement**

CHAPITRES	71 Parc privé de la ville	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	5 709,16	5 709,16
<b>Non Individualisées en opérations</b>	5 709,16	5 709,16
16 Emprunts et dettes assimilées	5 709,16	5 709,16
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	15 124,58	15 124,58
<b>Non affectées aux opérations</b>	15 124,58	15 124,58
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	15 124,58	15 124,58
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

**CHAPITRES**

(1) de l'exercice + restes à réallier. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES	81 Services urbains	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>72 988,62</b>	<b>72 988,62</b>
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>72 988,62</b>	<b>72 988,62</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	50 087,37	50 087,37
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	22 901,15	22 901,15
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>126 911,16</b>	<b>126 911,16</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>126 911,16</b>	<b>126 911,16</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	75 350,47	75 350,47
10 Dotations, fonds divers et réserves	10 445,18	10 445,18
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	5 215,51	5 215,51
16 Emprunts et dettes assimilées	35 900,00	35 900,00

CHAPITRES	Sous-fonction : 81	
	812 Collecte et traitement des	
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>72 988,62</b>	
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>72 988,62</b>	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	50 087,37	
20 Immobilisations incorporelles	0,00	
21 Immobilisations corporelles	22 901,15	
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>126 911,16</b>	
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>126 911,16</b>	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	75 350,47	
10 Dotations, fonds divers et réserves	10 445,18	
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	5 215,51	
16 Emprunts et dettes assimilées	35 900,00	

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrive que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

<b>IV - ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.2
DETAIL INVESTISSEMENT	

**FONCTION 9 Action économique**

CHAPITRES	90 Interventions économiques	93 Aides à l'énergie, aux industries, au bâtiment et TP	95 Aides au tourisme	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>3 114,89</b>	<b>900,06</b>	<b>11 500,00</b>	<b>15 514,74</b>
Non individualisées en opérations	3 114,89	900,06	11 500,00	15 514,74
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 242,89	0,00	0,00	1 242,89
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	11 500,00	11 500,00
21 Immobilisations corporelles	1 872,00	900,06	0,00	2 772,06
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>28 218,74</b>	<b>63 870,96</b>	<b>7 906,40</b>	<b>99 996,12</b>
Non affectées aux opérations	28 218,74	63 870,96	7 906,40	99 996,12
10 Dotations, fonds divers et réserves	303,28	32,48	0,00	335,77
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	27 915,45	63 838,50	7 906,40	99 660,35
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

**CHAPITRES**

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>IV</b>
<b>CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 <b>Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.  
 (2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).  
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Possibilité de rembour- sement anticipé DN	Catégorie d'emprunt (8)			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)			Profil d'amortissement (7)		
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel							
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					2 576 435,11											
1641 Emprunts en euros (total)					2 576 435,11											
102028-4861	CAISSE D'EPARGNE LDA	05/03/2002		20/04/2003	45 735,00 F	F		0,0	0,0		A	X	N	A-1		
130179-16861	CAISSE D'EPARGNE LDA	05/09/2003		05/11/2003	250 000,00 F	F		0,0	0,0		T	X	N	A-1		
3012947	CAISSE D'EPARGNE LDA	2007/2/004		25/11/2005	130 000,00 F	F		4,15	4,15		A	X	N	A-1		
0191215-01	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	24/07/2006		25/05/2007	15 000,00 F	F		0,0	0,0		A	X	N	A-1		
1063865	CDC	25/09/2006		01/10/2007	77 544,00 V	V		3,75	3,4995		A	X	N	A-1		
3627420	CAISSE D'EPARGNE LDA	25/05/2006		25/10/2006	21 000,00 F	F		0,0	0,0		T	X	N	A-1		
289750	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	08/11/2009		20/01/2010	500 000,00 F	F		4,09	4,09		A	X	N	A-1		
9909978	CAISSE D'EPARGNE LDA	19/03/2005		28/09/2009	160 000,00 F	F		4,11	4,11		A	X	N	A-1		
321462	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	12/01/2010		20/02/2010	99 900,00 F	F		0,0	0,0		A	X	N	A-1		
9678708	CAISSE D'EPARGNE LDA	23/07/2010		30/09/2010	110 000,00 F	F		2,83	2,83		A	X	N	A-1		
666323	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	21/08/2012		04/07/2013	49 900,00 F	F		0,0	4,02965		A	X	N	A-1		
902319	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	31/05/2013		11/07/2013	25 000,00 F	F		2,38	2,38		A	X	N	A-1		
920424	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	27/08/2013		12/11/2013	200 000,00 F	F		3,2	3,2		A	X	N	A-1		
1021988	CASRA	04/12/2014		15/01/2015	30 942,65 F	F		4,0	4,36975		T	X	N	A-1		
16892 001	Société Générale	04/12/2014		03/01/2015	10 905,54 F	F		3,69	3,8686		T	X	N	A-1		
16894	Société Générale	04/12/2014		27/01/2015	16 981,28 F	F		4,65	4,98244		T	X	N	A-1		
16894	Société Générale	04/12/2014		27/01/2015	28 334,24 F	F		4,65	4,98244		T	X	N	A-1		
16894	Société Générale	04/12/2014		27/01/2015	26 147,70 F	F		4,68	4,98244		T	X	N	A-1		
1949600	CASRA	04/12/2014		15/02/2015	45 024,34 F	F		4,92	5,65872		A	X	N	A-1		
204335 02	Crédit Mutuel	04/12/2014		30/03/2015	29 462,96 F	F		4,45	4,47065		T	X	N	A-1		
204335 03	Crédit Mutuel	04/12/2014		28/02/2015	6 455,13 F	F		4,5	4,58055		T	X	N	A-1		
204335 04	Crédit Mutuel	04/12/2014		30/03/2015	14 124,38 F	F		4,45	4,47065		T	X	N	A-1		
9417434	CAISSE D'EPARGNE LDA	09/07/2014		25/07/2014	50 000,00 F	F		2,02	2,02		M	C	O	A-1		
9492047	CAISSE D'EPARGNE LDA	04/12/2014		25/02/2015	44 044,12 F	F		5,0	5,12177		T	X	N	A-1		
9492389	CAISSE D'EPARGNE LDA	04/12/2014		25/03/2015	159 950,84 F	F		4,89	4,93814		T	X	N	A-1		
9492420	CAISSE D'EPARGNE LDA	04/12/2014		25/01/2015	6 984,61 F	F		3,78	3,92295		T	X	N	A-1		
9492453	CAISSE D'EPARGNE LDA	25/11/2014		25/02/2015	28 862,18 F	F		3,7	3,76917		T	X	N	A-1		
9492453	CAISSE D'EPARGNE LDA	25/11/2014		25/02/2015	15 176,42 F	F		3,7	3,76917		T	X	N	A-1		
9492453	CAISSE D'EPARGNE LDA	25/11/2014		25/02/2015	15 186,60 F	F		3,7	3,76917		T	X	N	A-1		



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou cher de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux effectif					
993739	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	04/12/2014		30/03/2015	15 000,00 F	F		0,91	21,86253		A	X	N	A-1
MINS00480EUR	FINANCEMENT LOCALE	04/12/2014		01/02/2015	18 085,18 F	F		3,98	4,1116		T	X	N	A-1
MON500481EUR	FINANCEMENT LOCALE	04/12/2014		01/08/2015	36 022,61 F	F		4,02	4,26941		A	X	N	A-1
1021900	CASRA	04/12/2014		21/01/2015	4 677,98 F	F		5,08	5,87785		T	X	N	A-1
1021900	CASRA	04/12/2014		21/01/2015	28 494,02 F	F		5,08	5,87488		T	X	N	A-1
18592 001	Société Générale	04/12/2014		03/01/2015	20 301,66 F	F		3,69	3,92928		T	X	N	A-1
18596	Société Générale	04/12/2014		10/02/2015	9 848,12 F	F		5,19	5,79459		T	X	N	A-1
18596	Société Générale	04/12/2014		10/02/2015	13 819,68 F	F		5,19	5,73142		T	X	N	A-1
9239265	CAISSE D EPARGNE LDA	23/10/2014		25/01/2015	151 249,95 F	F		3,38	3,49774		M	C	N	A-1
9595973	CAISSE D EPARGNE LDA	04/08/2015		25/09/2015	11 578,00 F	F		0,94	0,94705		M	X	N	A-1
9595980	CAISSE D EPARGNE LDA	04/06/2015		25/09/2015	22 872,00 F	F		0,98	0,98397		M	X	N	A-1
993682	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	04/12/2014		30/03/2015	35 000,00 F	F		1,29	5,43442		A	X	N	A-1
<b>Total général</b>					<b>2 576 435,11</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB 10/15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

## A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2015 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>													
1641 Emprunts en euros (total)													
10202644861	N	0,00		1 793 823,47					222 092,57	77 055,91	0,00	5 091,86	
13017916861	N	0,00		1 793 823,47					222 092,57	77 055,91	0,00	5 091,86	
3012847	N	0,00		8 218,28	1,33	F		0,0	3 815,16	608,94	0,00	0,00	
0191216-01	N	0,00		188 023,81	17,67	F		0,0	6 540,44	9 318,60	0,00	0,00	
1063665	N	0,00		42 737,17	3,92	F		4,15	9 641,59	2 173,72	0,00	0,00	
3627420	N	0,00		1 788,94	0,67	F		0,0	1 717,68	145,52	0,00	0,00	
289750	N	0,00		34 817,33	5,63	V		3,4988	5 346,87	1 506,16	0,00	326,41	
6909878	N	0,00		9 494,96	5,58	F		0,0	1 446,70	399,54	0,00	0,00	
321492	N	0,00		376 661,72	13,08	F		4,06	19 660,78	16 209,59	0,00	0,00	
8678708	N	0,00		62 748,92	2,75	F		4,11	16 213,34	2 894,35	0,00	0,00	
666523	N	0,00		70 873,06	13,17	F		0,0	3 944,23	3 148,86	0,00	0,00	
802319	N	0,00		46 508,54	3,75	F		2,63	10 636,30	1 622,92	0,00	0,00	
820424	N	0,00		20 978,30	1,58	F		4,02985	9 884,56	1 241,61	0,00	0,00	
1021888	N	0,00		10 132,75	1,58	F		2,36	4 690,76	357,56	0,00	0,00	
18592 001	N	0,00		142 684,56	6,92	F		3,2	17 634,91	5 139,18	0,00	0,00	
18594	N	0,00		23 062,30	2,58	F		4,95975	7 760,35	1 118,02	0,00	194,75	
18594	N	0,00		10 086,94	9,83	F		3,8596	819,60	391,20	0,00	90,98	
18594	N	0,00		13 202,85	3,08	F		4,98244	3 678,43	723,01	0,00	109,38	
18594	N	0,00		22 160,26	3,08	F		4,98244	6 173,96	1 213,52	0,00	163,59	
1846600	N	0,00		20 450,19	3,08	F		4,98244	5 697,51	1 119,89	0,00	169,42	
204655 02	N	0,00		42 469,49	11,17	F		7,70674	2 554,85	2 215,20	0,00	1 834,12	
204655 03	N	0,00		27 560,41	11,00	F		4,47065	1 902,55	1 278,15	0,00	3,41	
204655 04	N	0,00		6 093,60	11,92	F		4,59053	374,53	284,49	0,00	25,09	
9417454	N	0,00		13 212,32	11,00	F		4,47065	912,06	612,75	0,00	1,63	
9492047	N	0,00		35 833,39	3,58	F		2,02	9 999,96	833,25	0,00	12,06	
9492389	N	0,00		40 557,83	8,92	F		5,12177	3 485,28	2 137,51	0,00	202,78	
9492420	N	0,00		161 778,42	13,00	F		4,93814	8 172,42	7 673,26	0,00	123,70	
9492453	N	0,00		5 586,83	9,08	F		3,92299	495,78	223,02	0,00	39,73	
	N	0,00		25 316,43	12,42	F		3,75351	1 565,75	973,09	0,00	93,67	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2015 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
						Emprunts et Dettes au 31/12/2015						
8482453	N	0,00		14 292,48	12,67	F		3,75351	883,94	549,34	0,00	52,88
8482453	N	0,00		14 302,05	12,42	F		3,75351	884,55	549,73	0,00	52,92
898739	N	0,00		9 869,43	1,25	F		21,88253	5 030,57	22,44	0,00	68,29
MIN500480EUR	N	0,00		16 783,64	10,17	F		4,1116	1 301,55	700,53	0,00	111,33
MON500481EUR	N	0,00		33 827,98	10,67	F		4,26841	2 384,53	1 448,11	0,00	553,27
1021900	N	0,00		3 318,44	2,08	F		5,86828	1 358,54	212,03	0,00	32,79
1021900	N	0,00		20 219,01	2,08	F		5,86828	8 275,01	1 291,53	0,00	199,72
18592 001	N	0,00		18 776,00	9,83	F		3,52929	1 525,66	728,18	0,00	169,36
18598	N	0,00		3 367,69	0,42	F		7,52783	6 480,43	386,31	0,00	24,76
18598	N	0,00		4 725,74	0,42	F		40,92323	9 083,65	542,11	0,00	34,75
9239255	N	0,00		140 249,91	12,75	F		3,48774	11 000,04	4 841,84	0,00	79,01
9595973	N	0,00		10 307,82	2,67	F		0,94705	1 270,38	34,78	0,00	1,61
9595980	N	0,00		21 000,07	3,67	F		0,98337	1 871,95	72,43	0,00	3,43
959592	N	0,00		28 888,77	5,25	F		5,43442	5 130,28	73,64	0,00	287,81
<b>Total général</b>		0,00		1 783 823,47					222 092,57	77 055,91	0,00	5 091,66

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couvertures, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICG1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et (intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668).

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)</b>	
<b>A2.3</b>	

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2015 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (funnel) A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>TOTAL A</b>												0,00		
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F												0,00		0,00 %
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00		0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et le part non couvert.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et le part non couvert.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Montant, index ou formule.

(10) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux consisté sur l'année.

(11) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 69111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 698.

(12) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 758.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		41					
	% de l'encours		100,00%					
	Montant en euros		1 783 823,47					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de débits au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DR	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
IV	A2.5

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimés en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>A2.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Produits c/768	Charges c/668				
	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index			Niveau de taux			
<b>Total</b>										

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule des taux  
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)</b>	
<b>A2.6</b>	

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (6)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistant en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à fin, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'admission de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015 (1)**

**IV**

**A2.7**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat Initial	Contrat renégocié	Contrat Initial	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)		Index (4)	Contrat Initial	Contrat renégocié (5)	Contrat Initial	Contrat renégocié

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.  
(2) Taux à la date de renégociation.  
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).  
(5) Nominal à la date de renégociation.  
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.  
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS	CA 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délégation du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			26/06/2014
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiment installation électrique	15	26/06/2014
Linéaire	Autres agencements et aménagements de terrain	20	26/06/2014
Linéaire	Batiments légers, abris	10	26/06/2014
Linéaire	Camions et véhicules industriels	7	26/06/2014
Linéaire	Equipement des cuisines	10	26/06/2014
Linéaire	Equipement garages et ateliers	10	26/06/2014
Linéaire	Equipement sportifs	15	26/06/2014
Linéaire	Extincteurs	10	26/06/2014
Linéaire	frais d'études	10	26/06/2014
Linéaire	Frais d'études	10	26/06/2014
Linéaire	frais d'études non suivis	5	26/06/2014
Linéaire	Installations de voirie	20	26/06/2014
Linéaire	Logiciels	2	26/06/2014
Linéaire	Matériel Classiques	6	26/06/2014
Linéaire	Matériel de bureau	5	26/06/2014
Linéaire	Matériel informatique	3	26/06/2014
Linéaire	Mobilier	10	26/06/2014
Linéaire	Plantations	15	26/06/2014
Linéaire	Subventions d'équipement versées	15	26/06/2014
Linéaire	Subventions d'équipement versées	5	26/06/2014
Linéaire	Voitures	5	26/06/2014
Linéaire	Matériel Environnement	5	25/09/2014
Linéaire	Matériel Social	5	25/09/2014
Linéaire	Matériel Technique	5	25/09/2014

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

<b>Nature de la provision</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant total de la provision</b>	<b>Durée (année)</b>	<b>Montant des provisions constituées au 31/12/N</b>	<b>Provision constituée au cours de l'exercice</b>	<b>Montant restant à provisionner</b>

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>309 337.61</b>	<b>246 028.39</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>233 677.00</b>	<b>222 454.81</b>
1641	Emprunts en euros	233 677.00	222 454.81
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>75 660.61</b>	<b>23 573.58</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	70 750.00	23 573.58
020	Dépenses imprévues ( investissement )	4 910.61	0.00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	4 910.61	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2015	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2014)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>246 028,39</b>	<b>109 091,56</b>	<b>423 194,78</b>	<b>778 314,73</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>473 489.00</b>	<b>306 182.69</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>93 008.00</b>	<b>52 353.38</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	93 008.00	52 353.38
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(6)</b>		<b>380 481.00</b>	<b>253 829.31</b>
28051	Amortissement des immobilisations	964.00	964.46
28121	Amortissement des immobilisations	0.00	1 046.32
281318	Amortissement des immobilisations	160 400.00	159 069.69
28132	Amortissement des immobilisations	13 885.00	13 810.69
28135	Amortissement des immobilisations	1 248.00	605.15
28138	Amortissement des immobilisations	1 315.00	1 313.89
281578	Amortissement des immobilisations	5 635.00	4 984.33
28158	Amortissement des immobilisations	5 840.00	6 126.52
281758	Amortissement des immobilisations	50 532.00	12 731.40
281792	Amortissement des immobilisations	0.00	21 211.02
281783	Amortissement des immobilisations	285.00	694.83
281784	Amortissement des immobilisations	0.00	3 326.00
281788	Amortissement des immobilisations	0.00	2 722.75
28181	Amortissement des immobilisations	13 681.00	12 880.21
28182	Amortissement des immobilisations	1 965.00	1 965.00
28183	Amortissement des immobilisations	6 175.00	7 448.63
28184	Amortissement des immobilisations	740.00	584.96
28188	Amortissement des immobilisations	5 905.00	2 343.46
024	Produits de cessions	11 911.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2015	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>306 182.69</b>	<b>82 407.23</b>	<b>0.00</b>	<b>164 000.00</b>	<b>552 589.92</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>778 314,73</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>552 589,92</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3)</b>
	<b>-225 724.81</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
 ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A  
 LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

## A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

## ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A**  
**LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

## A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>979 933,69</b>	<b>Recettes issues de la TEOM</b>		
60611	Eau et assainissement	413,97	7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 118 674,00
60612	Énergie - Électricité	902,84	<b>Dotations et participations reçues</b>		
60613	Chauffage urbain	0,00			
60622	Carburants	7 779,51	74711	Emplois jeunes	36 706,69
60628	Autres fournitures non stockées	195,47	7478	Autres organismes	0,41
60631	Fournitures d'entretien	2 024,05	74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des	89,00
60632	Fournitures de petit équipement	630,40	<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		
60636	Vêtements de travail	3 076,98			
611	Contrats de prestations de services	882 475,28	70	Produits des services, du domaine et ve	603 026,66
6132	Locations immobilières	2 140,17	7018	Autres ventes de produits finis	232 561,55
6135	Locations mobilières	1 665,19	70388	Autres redevances et recettes diverses	1 363,86
61522	Bâtiments	2 022,00	70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	369 100,24
61551	Matériel roulant	24 752,05	70871	par la collectivité de rattachement	0,00
61558	Autres biens mobiliers	174,95	70875	Par les communes membres du GFP	0,00
6156	Maintenance	541,43	77	Produits exceptionnels	1 327,76
616	Primes d'assurances	4 782,29	7788	Produits exceptionnels divers	1 327,76
6184	Versements à des organismes de formation	5 921,84	013	Atténuations de charges	35 702,14
6226	Honoraires	2 146,00	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	35 702,14
6228	Divers	264,17			
6236	Catalogues et imprimés	189,88			
6237	Publications	0,00			
6241	Transports de biens	3 960,00			
6251	Voyages et déplacements	442,75			
6256	Missions	1 740,99			
6262	Frais de télécommunications	461,91			
627	Services bancaires et assimilés	231,00			
6281	Concours divers (cotisations...)	3 030,00			
62871	A la collectivité de rattachement	0,00			
62875	Aux communes membres du GFP	27 086,09			
63512	Taxes foncières	0,00			
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	882,38			
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>337 264,62</b>			
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFI	16 110,02			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	980,82			
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 385,09			
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	600,26			
64111	Rémunération principale	115 829,51			
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	4 583,63			
64118	Autres indemnités	21 790,66			
64131	Rémunérations	12 311,45			
64138	Autres indemnités	30,97			
64168	Autres emplois d'insertion	73 364,09			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	26 276,09			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	39 441,51			
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 229,54			
6455	Cotisations pour assurance du personnel	17 435,04			
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	459,76			
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	0,00			
6475	Médecine du travail, pharmacie	436,18			
6488	Autres charges	0,00			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>361 766,88</b>			
6531	Indemnités	8 363,14			
6533	Cotisations de retraite	381,81			
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	1 194,58			
6541	Créances admises en non-valeur	15,51			
6542	Créances éteintes	1 550,50			
6554	Contributions aux organismes de regroupement	350 251,34			

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

6574	Subventions de fonctionnement aux associations €	0,00			
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>6 746,39</b>			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 746,39			
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>17 057,75</b>			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	17 057,75			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 702 759,23</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 795 525,65</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>75 350,47</b>	<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et c	75 350,47	777	Quote-part des subventions d'investissement trans	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>75 350,47</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 778 109,70</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 795 525,65</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

## ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Remboursement d'emprunts et dettes assimilées</b>	<b>50 087,37</b>		<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>	<b>35 900,00</b>
1641	Emprunts en euros	45 196,81	1641	Emprunts en euros	35 900,00
16411	libellé non renseigné	4 890,76			
	<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>21 101,16</b>		<b>Dotations et subventions reçues</b>	<b>15 660,69</b>
2031	Frais d'études	0,00	10222	F.C.T.V.A.	10 445,18
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1328	Autres	5 215,51
2158	Autres installations, matériel et outillage technique:	956,80			
2181	Installations générales, agencements et aménager	0,00			
2182	Matériel de transport	20 144,35			
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	<b>0,00</b>		<b>Autres recettes éventuelles</b>	<b>0,00</b>
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>71 188,52</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>51 560,69</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>75 350,47</b>
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	281318	Autres bâtiments publics	30 958,51
			28135	Installat* générales, agencements, aménagement	377,15
			281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 962,09
			28158	Autres installations, matériel et outillage technique	3 902,20
			281758	Autres installations, matériel et outillage technique	9 164,40
			281782	Matériel de transport	21 211,02
			28181	Installations générales, agencements et aménage	2 266,20
			28182	Matériel de transport	1 965,00
			28184	Mobilier	287,52
			28188	Autres immobilisations corporelles	256,38
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>75 350,47</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>71 188,52</b>		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>126 911,16</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

### A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DR	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	IV A9

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 45801	Intitulé de l'opération : Logements Sociaux	Date de la délibération : 27/09/2012	Sur l'exercice			Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/2015
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP + DM + RAR 2014)	Réalisations		
	<b>DEPENSES (a)</b>						
	331 470,25		3 881,12	2 972,27	0,00	335 351,37	
	244 529,94		3 881,12	0,00	0,00	248 410,96	
458101 Restes à réaliser	0,00		0,00	2 972,27	0,00	0,00	
458101 Dépenses nouvelles (2)	86 940,41		0,00	0,00	0,00	86 940,41	
458101 Annulations sur dépenses (c)(3)	0,00		6 853,39	0,00	6 853,39	0,00	
<b>Dépenses nettes (a-c)</b>	331 470,25		3 881,12	2 972,27	0,00	335 351,37	
	<b>RECETTES (b)</b>						
	388 030,29		6 853,39	0,00	0,00	374 883,68	
	8 029,13		6 853,39	0,00	0,00	14 882,52	
458201 Financement par le tiers et par d'autres tiers (4)	360 001,16		0,00	0,00	0,00	360 001,16	
458201 Annulations sur recettes (d)(3)	0,00		6 853,39	0,00	6 853,39	0,00	
<b>Recettes nettes (b-d)</b>	368 030,29		6 853,39	0,00	0,00	374 883,68	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
(4) Indiquer le chapitre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES  
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
12/01/2015	Siège social - Chemin des Senteur	2 903,53	0,00	
20/01/2015	Siège social - Chemin des Senteur	6 360,00	0,00	
03/02/2015	Siège social - Chemin des Senteur	3 153,60	0,00	
06/02/2015	Siège social - Chemin des Senteur	648,88	0,00	
06/02/2015	Siège social - Chemin des Senteur	3 795,29	0,00	
16/02/2015	Matériel pédagogiques	88,00	0,00	5
26/02/2015	Siège social - Chemin des Senteur	1 801,80	0,00	
02/03/2015	fourniture de matériel divers	83,69	0,00	1
02/03/2015	Portable TERRA Mobile 1512	1 008,05	0,00	3
02/03/2015	Logiciel DOMINO	819,00	0,00	2
05/03/2015	Siège social - Chemin des Senteur	2 391,34	0,00	
06/03/2015	Siège social - Chemin des Senteur	2 262,22	0,00	
09/03/2015	Siège social - Chemin des Senteur	8,90	0,00	
09/03/2015	Siège social - Chemin des Senteur	334,40	0,00	
10/03/2015	Mobilier Plateforme	539,64	0,00	10
10/03/2015	Bureaux et Sièges Qté 7	2 848,55	0,00	10
17/03/2015	Siège social - Chemin des Senteur	224,40	0,00	
24/03/2015	Logiciel DOMINO	236,25	0,00	2
24/03/2015	Logiciel DOMINO	472,50	0,00	2
24/03/2015	Logiciel DOMINO	236,25	0,00	2
25/03/2015	Matériel Technique Ponceuse - Découpeur - Rabot et Scie Plongean	1 187,89	0,00	5
25/03/2015	Acquisition Polybenne Movi 6340 WG 26	16 200,00	0,00	7
30/03/2015	Siège social - Chemin des Senteur	776,64	0,00	
30/03/2015	Logiciel DOMINO	301,48	0,00	2
30/03/2015	Logiciel DOMINO	150,73	0,00	2
30/03/2015	Logiciel DOMINO	150,73	0,00	2
08/04/2015	Mobilier Plateforme	737,71	0,00	10
10/04/2015	Arpentage	1 872,00	0,00	
10/04/2015	Bureaux et Sièges Qté 7	704,07	0,00	10
17/04/2015	Etude Vélodrome Phase 1	2 200,00	0,00	
23/04/2015	Refection chemin en enrobé stade Rgby	9 387,24	0,00	20
24/04/2015	Téléphonie Postes supplémentaires	1 198,88	0,00	15
24/04/2015	Machine à tracer	1 138,20	0,00	5
12/05/2015	Vaisselle et autres matériels	23,20	0,00	5
22/05/2015	Véhicule JUMPER BT 601 PK	2 770,00	0,00	5
22/05/2015	Véhicule JUMPER BT 601 PK	11 080,00	0,00	5
22/05/2015	Véhicule JUMPER BT 601 PK	2 770,00	0,00	5
02/06/2015	Etude Vélodrome Phase 1	2 925,00	0,00	
04/06/2015	Branchement électrique collectif	925,31	0,00	
04/06/2015	Lave vaisselle	299,00	0,00	1
04/06/2015	Sièges MIA + Mobier et fournitures de bureau	362,30	0,00	1
04/06/2015	Sièges MIA + Mobier et fournitures de bureau	845,20	0,00	10
04/06/2015	Renouvellement éclairage Soubeyran	22 930,12	0,00	15
04/06/2015	Crèche Piegros	864,00	0,00	
08/06/2015	Cartes déchetteries	956,80	0,00	5
18/06/2015	Défibrillateur	2 023,08	0,00	5
02/07/2015	Etude Vélodrome Phase 1	2 925,00	0,00	
08/07/2015	Installation et formation du copieur C224E	360,00	0,00	5



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A10.1</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b>	
<b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
08/07/2015	Photocopieur KONICA MINOLTA C224	4 798,80	0,00	5
09/07/2015	Siège social - Chemin des Senteur	520,61	0,00	
16/07/2015	Minibus PEUGEOT EXPERT AG 588 EN	7 807,50	0,00	5
16/07/2015	Photomètre MD5	697,20	0,00	5
16/07/2015	Photocopieur BH4020	1 200,00	0,00	5
16/07/2015	Décompacteur GAMME	22 800,00	0,00	10
16/07/2015	Régulation Photocolométrique	8 056,80	0,00	5
16/07/2015	Regarnisseur à doigts AMAZONE	4 560,00	0,00	5
16/07/2015	Cuve fioul	1 260,00	0,00	5
31/07/2015	Robot DOLPHIN PRO	2 750,00	0,00	5
04/08/2015	Siège social - Chemin des Senteur	399,60	0,00	
04/08/2015	Divers Matériels Tronconneuse et Débrousailleuses STIHL	1 365,00	0,00	5
04/08/2015	Divers Matériels Tronconneuse et Débrousailleuses STIHL	1 197,00	0,00	5
06/08/2015	Siège social - Chemin des Senteur	7 169,70	0,00	
12/08/2015	Souffleur STHIL BG88	312,00	0,00	1
12/08/2015	Souffleur STHIL BG88	312,00	0,00	1
21/08/2015	Etude Vélodrome Phase 1	3 450,00	0,00	
26/08/2015	Agencement Les Bosquets	935,45	0,00	15
26/08/2015	Agencement Les Bosquets	182,63	0,00	15
26/08/2015	Serveur - Connecteur pop pour Exchange	489,60	0,00	3
26/08/2015	Serveur - complément	594,55	0,00	3
26/08/2015	Acquisition Invest Pole Social Mat Puériculture	69,90	0,00	1
26/08/2015	Acquisition Invest Pole Social	250,50	0,00	5
26/08/2015	Portable TERRA 1513	879,05	0,00	3
26/08/2015	Portable TERRA 1513	864,05	0,00	3
26/08/2015	Ordinateur TERRA BUSINESSSE + Ecran	768,00	0,00	3
26/08/2015	Ordinateur TERRA BUSINESSSE + Ecran	2 124,00	0,00	3
26/08/2015	Acquisition Invest Pole Social	669,00	0,00	5
26/08/2015	Agencement Les Bosquets	1 002,48	0,00	15
26/08/2015	Ordinateur TERRA BUSINESSSE + Ecran	198,00	0,00	1
01/09/2015	Paniers basket relevables électriques Qté 2 Gymnase Soubeyran	1 613,52	0,00	15
03/09/2015	Siège social - Chemin des Senteur	133,75	0,00	
07/09/2015	Refection chemin en enrobé stade Rgby	6 331,97	0,00	20
09/09/2015	Siège social - Chemin des Senteur	128,44	0,00	
11/09/2015	Remboursement Pole OM de JANVIER à SEPTEMBRE Achat containers	1 941,00	0,00	5
11/09/2015	Remboursement Pole OM de JANVIER à SEPTEMBRE Acquisition Colonn	7 285,20	0,00	10
30/09/2015	Concession logiciel Urbanisme	4 802,32	0,00	2
05/10/2015	Mobiliers sportifs	2 056,94	0,00	10
08/10/2015	Agencement Les Bosquets	94,66	0,00	15
15/10/2015	Acquisition Invest Pole Social	1 169,84	0,00	5
28/10/2015	CAMION AS 315 WJ	3 944,35	0,00	7
28/10/2015	CAMION AS 315 WJ	11 833,06	0,00	7
28/10/2015	CAMION AS 315 WJ	3 944,35	0,00	7
28/10/2015	PC TERRA Mobile avec office et antivirus	900,05	0,00	3
28/10/2015	PC TERRA Mobile avec office et antivirus	900,05	0,00	3
10/11/2015	Mobiliers	189,80	0,00	10
10/11/2015	Acquisition Invest Pole Social Structure Toboglisse	2 775,90	0,00	5

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES  
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/11/2015	Dépannage Autolaveuse	2 897,72	0,00	5
13/11/2015	Centre Aquatique Relevé topographique	2 400,00	0,00	
16/11/2015	Acquisition Invest Pole Social Vaisselles	183,55	0,00	1
23/11/2015	Mobiliers	175,52	0,00	10
25/11/2015	Renouvellement éclairage Soubeyran	4 046,48	0,00	15
26/11/2015	Matériel pédagogique	376,18	0,00	1
30/11/2015	Mobiliers	627,12	0,00	10
01/12/2015	Mobiliers	1 476,90	0,00	10
02/12/2015	Mobiliers	399,00	0,00	10
07/12/2015	Acquisition Invest. Pôle Social Equipment Mobilier	678,58	0,00	10
11/12/2015	Acquisition Invest Pole Social	2 692,80	0,00	5
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>261 971,34</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b> <b>ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION</b>	<b>A10.2</b>

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Divers							
14/10/2015	Camion MASCOOT DH441NM	14 270,50	7	0,00	14 270,50	11 911,00	-2 359,50
<b>TOTAL GENERAL</b>		14 270,50					-2 359,50

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

<b>Pour mémoire</b>		<b>Crédits ouverts (BP + DM)</b>
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	11 911,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	11 911,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	14 270,50

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A10.4

VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES  
 ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A10.5

VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES  
 ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A11

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>TOTAL GENERAL</b>			

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

## RATIO

	Montant
<b>Recette 72 (1)</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 831 933,10</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION  
GLOBALE

## FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : .....

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(\*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(\*\*) Hors dépenses d'assistance technique.

(\*\*\* Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.



CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DR	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	IV B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (8)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (6)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuels ; M : mensuels ; B : bimestriels ; S : semestriels ; T : trimestriels ; X : autre.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
(5) Taux annuel, tous frais compris.  
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date du vote du budget.  
(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts décaissés » (intérêts décaissés) et intérêts régies à l'échéance et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>7 831 933,10</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS	CA 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DR</b>	<b>CA</b>	<b>2015</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS	CA 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**  
**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**  
 (article L. 2313-1 du CGCT)

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<b>Associations</b>		
ADEFA	2 400.00€	Participation Logements temporaires
BALCON DE LA DROME Crest	500.00€	Participation
CLUB INFOR DE SAILLANS	5 000.00€	Subvention exceptionnelle
FAUBOURG 26	7 000.00€	Participation Fonctionnement
GRANDE TRAVERSEE DES ALPES	500.00€	Cotisation Grandes Alpes
GRANDE TRAVERSEE DES ALPES	500.00€	Fonctionnement
INITIATIVE VALLEE DE LA DROME DIOIS	6 793.65€	Participation
LES PTITS BOUTS	27 000.00€	Subvention de fonctionnement
LES PTITS BOUTS	500.00€	Participation Ouverture les mercredis
LES TCHOUPINETS DE LA VALLEE	54 000.00€	Fonctionnement
LES TCHOUPINETS DE LA VALLEE	10 300.00€	Solde 2013
MARATHON NATURE DE LA DROME	3 300.00€	Participation
MJC NINI CHAIZE	8 500.00€	CENTRE SOCIAL
MJC NINI CHAIZE	109 048.00€	CEJ
MJC NINI CHAIZE	17 500.00€	Schéma Jeunesse 2015
MOTO CLUB CRESTOIS	850.00€	Participation Championnat de France
OFFICE DE TOURISME CREST ET SA REGION	67 830.00€	Subvention de fonctionnement
OFFICE DE TOURISME CREST ET SA REGION	4 500.00€	Participation loyer
OUTDOOR ET COMPAGNIE	2 000.00€	Participation VTT Chemin du Soleil
OUTDOOR ET COMPAGNIE	2 300.00€	Participation Festival
RESEAU DES OTSI DE LA VALLEE DE LA DROME	3 250.00€	Actions réseau des OTSI
TISS AGES	4 000.00€	Fonctionnement
<b>Entreprises</b>		
COCHET	2 000.00€	Aides directes commerçants
HABITAT DAUPHINOIS	6 000.00€	Participation logements sociaux et commu
<b>Etat</b>		
GRETA VIVA 5	3 900.00€	Participation animation Télécentre Crest
<b>Autres</b>		
TABAC DU PONT	722.72€	Aides directes commerçants
CENTRE EQUESTRE Crest	3 000.00€	Participation Manifestation
<b>Personnes de droit public</b>		
<b>Associations</b>		
ADIL	2 140.00€	Appui politique locale de l'habitat
MISSION LOCALE VALLEE DE LA DROM	3 500.00€	Poste Animation CTEF
MISSION LOCALE VALLEE DE LA DROM	2 650.00€	CLLAJ
MISSION LOCALE VALLEE DE LA DROM	1 500.00€	Aide rénovation locaux
MISSION LOCALE VALLEE DE LA DROM	17 198.00€	Subvention de fonctionnement
<b>Communes</b>		
MAIRIE MIRABEL ET BLACONS	2 500.00€	Participation logements sociaux et commu
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>382 682,37</b>	

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions



## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou Intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

Libellé de la recette : Taxe de séjour							
Reste à employer au 01/01/2015 :				0,00			
<b>Recettes</b>				<b>Dépenses</b>			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00	65	6574	Subventions de fonctionnemen	76 480,00
73	7362	Taxes de séjour	70 283,37				0,00
Reste à employer au 31/12/2015 :				-6 216,63			

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/2015 :</b>				<b>0,00</b>			
<b>TOTAL Recettes</b>			<b>70 283,37</b>	<b>TOTAL Dépenses</b>			<b>76 480,00</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/2015 :</b>				<b>-6 216,63</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>	
IV	C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS A TEMPS PARTIEL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		19	1,01	20,01	8	9,49	17,49	
Animateur Coordinateur Plateforme Energie	A	0	0	0	0	1	1	
Attaché	A	9	0	9	1	0	1	
Attaché principal	A	1	0,15	1,15	1	0	1	
Chargé mission	A	0	0	0	0	1	1	
Chargée Mission	A	0	0	0	0	4	4	
Conseiller Energie Habitat	A	0	0	0	0	1	1	
DGA	A	0	0	0	0	1	1	
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1	
Adjoint administratif 1ère classe	C	3	0	3	2	0	2	
Adjoint administratif 2è classe	C	2	0,86	2,86	0	0	0	
Adjoint administratif Principal 2è classe	C	3	0	3	3	0	3	
Secrétaire mutualisé	C	0	0	0	0	0,49	0,49	
Institutrice ADS	N	0	0	0	0	1	1	
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		17	0,96	17,96	12	3	15	
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	0	
Technicien Principal	B	2	0	2	1	0	1	
Adjoint technique 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2	
Adjoint technique 2è classe	C	9	0,96	9,96	6	0	6	
Adjoint technique principal 2è classe	C	2	0	2	2	0	2	
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1	
Agent Service technique	N	0	0	0	0	3	3	
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		6	4,84	10,84	7,63	1	8,63	
Educateur Jeunes Enfants	B	1	1,3	2,3	1,8	0	1,8	
Agent Social 2è classe	C	5	3,54	8,54	5,83	0	5,83	
Assistante Accueil Petite Enfance	N	0	0	0	0	1	1	

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

	IV
	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		1	1,14	2,14	1,13	1,29	2,42
Infirmière	A	0	0,29	0,29	0,28	0,29	0,57
Auxiliaire de puériculture	C	1	0	1	0	0	0
Auxiliaire de puériculture Principal 2 <sup>e</sup> classe	C	0	0,86	0,86	0,85	0	0,85
Animatrice RAM	N	0	0	0	0	1	1
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		1	0	1	0	0	0
Conseillers des Activités Physiques et Sportives	C	1	0	1	0	0	0
<b>FILIERE ANIMATION (f)</b>		1	2,59	3,59	0	0	0
Adjoint animation	C	1	2,59	3,59	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		45	10,54	55,54	28,76	14,78	43,54

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JNT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs Physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 10% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°94-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES  
 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				282 419,00		
Animateur Coordinateur Plateforme Energie	A	ADM		5 766,00	art 3-3 2°	CDD
Chargé mission	A	ADM		29 560,00	art 3-3 1°	CDD
Chargée Mission	A	ADM		14 719,00	art 3-3 2°	CDD
Chargée Mission	A	ADM		26 252,00	art 3-3 2°	CDD
Chargée Mission	A	ADM		27 035,00	art 3-3 2°	CDD
Chargée Mission	A	ADM		31 146,00	art 3-3 2°	CDD
Conseiller Energie Habitat	A	ADM		9 874,00	art 3-3 2°	CDD
DGA	A	ADM		158,00	art 3-2	CDD
Infirmière	A	MS		6 339,00	art 3-2	CDD
Secrétaire mutualisé	C	ADM		10 184,00	art 3-1	CDD
Instructrice ADS	N	ADM		23 703,00		Autres
Animatrice RAM	N	MS		19 600,00		Autres
Assistante Accueil Petite Enfance	N	S		16 427,00		Autres
Agent service technique	N	TECH		21 502,00		Autres
Agent Service technique	N	TECH		20 700,00		Autres
Agent Service technique	N	TECH		19 458,00		Autres
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>191 458,00</b>		
Chargée Mission	A	ADM		14 799,00		Autres
Assistante Accueil Petite Enfance	C	S		5 823,00	art 3-1	CDD
Assistante Accueil Petite Enfance	C	S		19 086,00		Autres
Conseiller Energie Partagé	N	ADM		10 374,00		Autres
Secrétaire Technique	N	ADM		16 835,00		Autres
agent animation	N	ANIM		18 841,00		Autres
agent animation	N	ANIM		11 196,00		Autres
Assistante Accueil Petite Enfance	N	S		18 775,00		Autres
Agent Service technique	N	TECH		15 331,00		Autres
Agent Service Technique	N	TECH		20 596,00		Autres
Agent Service Technique	N	TECH		17 139,00		Autres
Agent Service Technique	N	TECH		10 661,00		Autres
Agent Service Technique	N	TECH		5 030,00		Autres

**IV - ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Euros	Indice (8)	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent Service Technique	N	TECH	6 972,00		Autres	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>473 877,00</b>			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

- (2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 25 janvier 1984 modifiée) :

- 3-4\* : article 3, 1<sup>ème</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-4 : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacances temporaire d'un emploi.  
 3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 25 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2015</b>	<b>C1.2</b>

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT. )

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT**  
**FINANCIER**  
 (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
 Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
01/01/2012	MJC NINI CHAIZE	Association MJC NINI CHAIZE	Association	17 500,00
01/01/2012	MJC NINI CHAIZE	Association MJC NINI CHAIZE	Association	8 500,00
01/01/2012	MJC NINI CHAIZE	Association MJC NINI CHAIZE	Association	109 048,00
01/01/2015	OT DE CREST ET SA REGION	Association OT DE CREST ET SA REGION	Association	72 330,00
01/01/2015	TISS AGES	Association TISS AGES	Association	4 000,00
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE  
OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Communauté Communes Buech Devol - Veynard	01/01/2015		1 000,00
Communauté Communes du Val de Drôme - Biovallée	01/01/2014	Taxe professionnelle unique	36 483,51
Communauté Communes Pays de Dieulefit - Animation PPT et Hugueno	01/01/2014	Taxe professionnelle unique	2 599,89
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
ADEFA	01/01/2015	Sans fiscalité propre	2 400,00
ADIL	01/01/2014		2 140,00
Association Biovallée	01/01/2014	Sans fiscalité propre	24 764,76
Association Initiative Vallée de la Drôme	01/01/2014	Sans fiscalité propre	6 793,65
Association Mission Locale	01/01/2014	Sans fiscalité propre	24 848,00
CALD	01/01/2014	Sans fiscalité propre	17 486,40
caue	01/01/2015		3 773,00
Grande Traversée des Alpes	01/01/2015		500,00
Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme (SYTRAD)	01/01/2014	Sans fiscalité propre	343 401,29
Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numerique	01/01/2015	Sans fiscalité propre	12 456,00
Syndicat Mixte de Développement de la Vallée de la Drôme (SMDVD)	01/01/2014	Sans fiscalité propre	31 836,00
Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD)	01/01/2014	Sans fiscalité propre	37 742,50
Syndicat Mixte des Inforoutes	19/03/2015	Sans fiscalité propre	4 802,32

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS</b>	<b>CA 2015</b>
--	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé / objet</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date délibération</b>	<b>N° SIRET</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui / non)</b>

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME - 26 - CC du CRESTOIS et du PAYS</b>	<b>CA 2015</b>
--	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date de délibération</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

## 1 - CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 663 597.34	946 188.43	109 091.56	608 317,35
RECETTES	1 663 597.34	885 337.34	82 407.23	695 852,77
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	8 356 831.43	7 118 892.20	0.00	1 237 939,23
RECETTES	8 356 831.43	8 642 824.61	0.00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

## 2 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES (1)

BUDGET : BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES N°SIRET : 20004050900057				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	482 283.28	97 824.60	2 150.00	382 308,68
RECETTES	482 283.28	29 005.23	0.00	453 278,05
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	104 957.00	57 064.31	0.00	47 892,69
RECETTES	104 957.00	103 227.00	0.00	1 730,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

## 2 - BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILLIERE (1)

BUDGET : BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILLIERE N°SIRET : 20004050900032				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	87 299.00	59 835.83	0.00	27 463,17
RECETTES	87 299.00	28 492.50	0.00	58 806,50
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	234 619.00	33 889.83	0.00	200 729,17
RECETTES	234 619.00	32 807.83	0.00	201 811,17

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

## 2 - ECO PARC DU PAS DE LAUZUN (1)

BUDGET : ECO PARC DU PAS DE LAUZUN N°SIRET : 20004050900040				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 365 451.00	0.00	0.00	1 365 451,00
RECETTES	1 365 451.00	0.00	0.00	1 365 451,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

## 2 - STATION D EPURATION (1)

BUDGET : STATION D EPURATION N°SIRET : 20004050900024				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	591 455.00	363 875.07	149 171.17	78 408,76
RECETTES	591 455.00	254 673.39	216 305.80	120 475,81
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	641 097.56	349 162.55	0.00	291 935,01
RECETTES	641 097.56	675 058.06	0.00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES  
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	2 824 634.62	1 467 723.93	260 412.73	1 096 497,96
RECETTES	2 824 634.62	1 197 508.46	298 713.03	1 328 413,13
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	10 702 955.99	7 559 008.89	0.00	3 143 947,10
RECETTES	10 702 955.99	9 453 917.50	0.00	1 249 038,49
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>13 527 590,61</b>	<b>9 026 732,82</b>	<b>260 412,73</b>	<b>4 240 445,06</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>13 527 590,61</b>	<b>10 651 425,96</b>	<b>298 713,03</b>	<b>2 577 451,62</b>

(1) Y compris les rattachements.

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

C3.6

## 1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

## 2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2014 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2014 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2014 (%)
Taxe d'habitation	20 328 821,00	-0,354	4,060	0,000	840 095,00	1,426
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15 744 051,00	0,172	3,760	0,000	602 089,00	1,883
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	389 014,00	0,085	10,710	0,000	39 702,00	0,542
Cotisation foncière des entreprises	3 292 979,00	0,030	24,670	0,000	850 054,00	4,630
<b>TOTAL</b>	<b>39 734 865,00</b>	<b>-0,110</b>			<b>2 331 940,00</b>	<b>2,676</b>



## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,  
A Crest, le 10/02/2016  
Le Président,

Gilles MAGNON



Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 39

VOTES : Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.






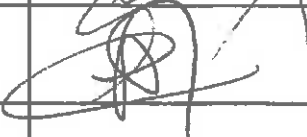


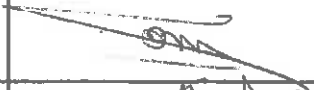


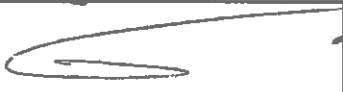



A Crest, le 10/02/2016

Date de convocation : 04/02/2016



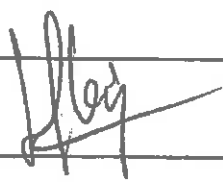




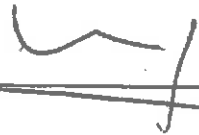



Les membres du Conseil Communautaire,

AOUSTE SUR SYE	
Denis BENOIT	
Véronique DJEFFAL	
Philippe HUYGHE	
Laurent JEGOU	
Marie-Jo PIEYRE	
AUBENASSON	
Marie-Pascale ABEL-COINDOZ	
AUREL	
Jean-Christophe AUBERT	
CHASTEL-ARNAUD	
Frédéric TEYSSOT	
CREST	

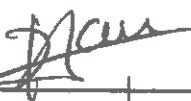

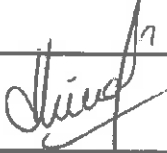
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Samuel ARNAUD	
Laurent BOEHM	
Danielle BORDERES	
François BUIS	
Gisèle CELLIER	
Anne-Marie CHIROUZE	
Audrey CORNEILLE	
Caryl FRAUD	
Céline GEORGEON	
Serge INCHELIN	
Yvan LOMBARD	
Hervé MARITON	
Jean-Marc MATTRAS	
Jean-Pierre POINT	
Béatrice REY	
Loïc REYMOND	
Valérie ROCHE	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Susanne TEN VELDE	
ESPENEL	
Marie-Christine DARFEUILLE	
LA CHAUDIERE	
Jean-François LEMERY	
MIRABEL ET BLACONS	
Maryline MANEN	
Paul VINDRY	
PIEGROS LA CLASTRE	
Gilles MAGNON	
Joël MANDARON	
RIMON ET SAVEL	
Marcel BONNARD	
SAILLANS	
Vincent BEILLARD	
Agnès HATTON	
SAINT BENOIT EN DIOIS	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Yvan-Louis BAUDOIN	
SAINT SAUVEUR EN DIOIS	↓
Thierry JAVELAS	
VERCHENY	
Franck MONGE	
VERONNE	
Hélène PELAEZ-BACHELIER	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Crest le 10/02/2016

Gilles MAGNOL  

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser

p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.15 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.17 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.19 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.21 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – AUTRES ANNEXES

**Jointes Sans Objet**

### A - Eléments du bilan

p.22 A1 - Présentation croisée par fonction

p.32 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

p.42 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

p.51 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.52 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.56 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.57 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.58 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.60 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

p.61 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

p.62 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

p.63 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

p.64 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.65 A4 - Etat des provisions

p.66 A5 - Etalement des provisions

p.67 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.68 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.69 A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement

p.70 A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement

p.71 A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

p.73 A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

p.74 A8 - Etat des charges transférées

p.75 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

p.76 A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)

p.79 A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)

p.80 A10.3 - Opérations liées aux cessions

p.81 A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)

p.82 A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)

p.83 A11 - Etat des travaux en régie

p.84 A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

### B - Engagements hors bilan

p.85 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

p.86 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.87 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

p.88 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.89 B1.5 - Etat des autres engagements donnés

p.90 B1.6 - Etat des engagements reçus

p.91 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

p.92 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.93 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

p.94 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

### C - Autres éléments d'informations

p.95 C1.1 - Etat du personnel

p.99 C1.2 - Action de formation des élus

p.100 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.101 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

p.102 C3.2 - Liste des établissements publics créés

p.103 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

p.104 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

p.105 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

p.107 C3.6 - Identification des flux croisés

### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.108 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)



**BUDGET Station d'épuration**





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

20004050900024

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME**

**POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC CREST**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME**

**M49**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**BUDGET : STATION D EPURATION**

**ANNEE 2015**

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE(1)**

**I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :**

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

**II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".**

**III - Les provisions sont budgétaires.**

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 349 162,55	G 499 420,50	G-A 150 257,95
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 356 678,67	H 254 673,39	H-B -102 005,28

REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 175 637,56 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 7 196,40 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		713 037,62 P= A+B+C+D	929 731,45 Q= G+H+I+J	216 693,83 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 149 171,17	L 216 305,80
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 149 171,17	= K+L 216 305,80

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 349 162,55	= G+I+K 675 058,06	325 895,51
	Section d'investissement	= B+D+F 513 046,24	= H+J+L 470 979,19	-42 067,05
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 862 208,79	= G+H+I+J+K+L 1 146 037,25	283 828,46

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 149 171,17	L 216 305,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	41 702,00
13	Subventions d'investissement	0,00	92 598,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	82 004,00
21	Immobilisations corporelles	134 880,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 291,17	0,00

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	67 151,00	60 208,87	1 884,00	0,00	5 058,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 140,00	43 326,90	0,00	0,00	18 813,10
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>129 291,00</b>	<b>103 535,77</b>	<b>1 884,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 871,23</b>
66	Charges financières	28 635,00	28 503,45	0,00	0,00	131,55
67	Charges exceptionnelles	197 200,00	0,00	0,00	0,00	197 200,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation )	10 851,56				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>365 977,56</b>	<b>132 039,22</b>	<b>1 884,00</b>	<b>0,00</b>	<b>232 054,34</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	59 880,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	215 240,00	215 239,33			0,67
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>275 120,00</b>	<b>215 239,33</b>			<b>59 880,67</b>
<b>TOTAL</b>		<b>641 097,56</b>	<b>347 278,55</b>	<b>1 884,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 935,01</b>
<b>Pour information</b> D002 Déficit d'exploitation reporté de 2014		0,00				

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, n	69 140,00	66 875,99	4 575,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>69 140,00</b>	<b>66 875,99</b>	<b>4 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	253 000,00	277 254,81	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>322 140,00</b>	<b>361 530,80</b>	<b>4 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	143 320,00	143 314,70			5,30
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>143 320,00</b>	<b>143 314,70</b>			<b>5,30</b>
<b>TOTAL</b>		<b>465 460,00</b>	<b>494 845,50</b>	<b>4 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b> R002 Excédent d'exploitation reporté de 2014		175 637,56				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	141 990,00	7 103,38	134 880,00	6,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	163 650,00	111 721,03	14 291,17	37 637,80
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>325 640,00</b>	<b>118 824,41</b>	<b>149 171,17</b>	<b>57 644,42</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	109 870,69	94 539,56		15 331,13
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	5 427,91			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>115 298,60</b>	<b>94 539,56</b>	<b>0,00</b>	<b>20 759,04</b>
4581	<b>Total des op. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>440 938,60</b>	<b>213 363,97</b>	<b>149 171,17</b>	<b>78 403,46</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	143 320,00	143 314,70		5,30
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>143 320,00</b>	<b>143 314,70</b>		<b>5,30</b>
<b>TOTAL</b>		<b>584 258,60</b>	<b>356 678,67</b>	<b>149 171,17</b>	<b>78 408,76</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Déficit d'investissement reporté de 2014</b>		<b>7 198,40</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	128 260,00	20 296,20	92 599,80	15 364,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	121 344,00	0,00	82 004,00	39 340,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>249 604,00</b>	<b>20 296,20</b>	<b>174 603,80</b>	<b>54 704,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	49 931,00	2 337,86	41 702,00	5 891,14
106	Dotations, fonds divers et réserves (5)	16 800,00	16 800,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>66 731,00</b>	<b>19 137,86</b>	<b>41 702,00</b>	<b>5 891,14</b>
4582	<b>Total des op. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>316 335,00</b>	<b>39 434,06</b>	<b>216 305,80</b>	<b>60 595,14</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	59 880,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	215 240,00	215 239,33		0,67
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>275 120,00</b>	<b>215 239,33</b>		<b>59 880,67</b>
<b>TOTAL</b>		<b>591 455,00</b>	<b>254 673,39</b>	<b>216 305,80</b>	<b>120 475,81</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R001 Excédent d'investissement reporté de 2014</b>		<b>0,00</b>			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IVA7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	62 092,87		62 092,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 326,90		43 326,90
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	28 503,45	0,00	28 503,45
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	215 239,33	215 239,33
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>133 923,22</b>	<b>215 239,33</b>	<b>349 162,55</b>

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2014

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

349 162,55

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	143 314,70	143 314,70
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	94 539,58	0,00	94 539,58
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	7 103,38	0,00	7 103,38
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	111 721,03	0,00	111 721,03
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>213 363,97</b>	<b>143 314,70</b>	<b>356 678,67</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2014

7 196,40

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

363 875,07

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marc	71 450,99		71 450,99
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	277 254,81	0,00	277 254,81
77	Produits Exceptionnels	7 400,00	143 314,70	150 714,70
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>356 105,80</b>	<b>143 314,70</b>	<b>499 420,50</b>

	+
<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2014</b>	<b>175 637,56</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>675 058,06</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106/10)	2 337,86	0,00	2 337,86
13	Subventions d'investissement	20 296,20	0,00	20 296,20
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		215 239,33	215 239,33
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>22 634,06</b>	<b>215 239,33</b>	<b>237 873,39</b>

	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2014</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>AFFECTATION AU COMPTE 106</b>	<b>16 800,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>254 673,39</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2)(3)</b>	<b>67 151,00</b>	<b>60 208,87</b>	<b>1 884,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 058,13</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0,00	2 278,37	0,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	0,00	780,00	0,00	0,00	0,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
611	Sous-traitance générale	32 790,00	41 131,00	1 884,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	385,00	0,00	0,00	0,00	385,00
6156	Maintenance	1 100,00	362,40	0,00	0,00	737,60
6161	Multirisques	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
6168	Autres	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
618	Divers	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
6226	Honoraires	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	586,80	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	270,00	0,00	0,00	0,00	270,00
6281	Concours divers (cotisations...)	500,00	600,00	0,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	21 006,00	13 470,30	0,00	0,00	7 535,70
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>62 140,00</b>	<b>43 326,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 813,10</b>
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	59 940,00	41 284,28	0,00	0,00	18 655,72
6218	Autre personnel extérieur	2 200,00	2 042,62	0,00	0,00	157,38
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>129 291,00</b>	<b>103 535,77</b>	<b>1 884,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 871,23</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(5)</b>	<b>28 635,00</b>	<b>28 603,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131,55</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 635,00	11 983,95	0,00	0,00	16 651,05
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	16 519,50	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>197 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>197 200,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles	197 200,00	0,00	0,00	0,00	197 200,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)</b>	<b>10 851,56</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>365 977,56</b>	<b>132 039,22</b>	<b>1 884,00</b>	<b>0,00</b>	<b>232 054,34</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>59 880,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (8)(9)</b>	<b>215 240,00</b>	<b>215 239,33</b>			<b>0,67</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et co.	215 240,00	215 239,33			0,67
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>275 120,00</b>	<b>215 239,33</b>			<b>59 880,67</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>275 120,00</b>	<b>215 239,33</b>			<b>59 880,67</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la région applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA	2015
---	----	------

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	641 097,56	347 278,55	1 884,00	0,00	291 935,01
---	------------	------------	----------	------	------------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2014	0,00
--	------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.  
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.  
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.  
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.  
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.  
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>e</sup> de services	69 140,00	66 875,99	4 575,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	69 140,00	66 875,99	4 575,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>69 140,00</b>	<b>66 875,99</b>	<b>4 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	253 000,00	277 254,81	0,00	0,00	0,00
7681	Fonds de soutien - Sortie des emprunts à risque	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres produits financiers	253 000,00	277 254,81	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ges	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>322 140,00</b>	<b>351 530,80</b>	<b>4 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	143 320,00	143 314,70			5,30
777	Quote-part des subvent <sup>e</sup> d'inv. virées au résultat de	143 320,00	143 314,70			5,30
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>143 320,00</b>	<b>143 314,70</b>			<b>5,30</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>465 460,00</b>	<b>494 845,50</b>	<b>4 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2014		175 637,66				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 689 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	141 990,00	7 103,38	134 880,00	6,62
2138	Autres constructions	0,00	395,38	0,00	0,00
21562	Service d'assainissement	0,00	6 708,00	0,00	0,00
217562	Service d'assainissement	7 110,00	0,00	0,00	7 110,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	134 880,00	0,00	134 880,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	163 650,00	111 721,03	14 291,17	37 637,80
2313	Constructions	163 650,00	111 721,03	14 291,17	37 637,80
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>326 640,00</b>	<b>118 824,41</b>	<b>149 171,17</b>	<b>67 644,42</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	109 870,69	94 539,66		15 331,13
1641	Emprunts en euros	107 457,96	85 264,85		22 193,11
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	2 412,73	0,00		2 412,73
1687	Autres dettes	0,00	9 274,71		0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	5 427,91			
020	Dépenses imprévues ( investissement )	5 427,91	0,00		5 427,91
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>115 298,60</b>	<b>94 539,66</b>	<b>0,00</b>	<b>20 769,04</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>440 938,60</b>	<b>213 363,97</b>	<b>149 171,17</b>	<b>78 403,46</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	143 320,00	143 314,70		5,30
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	143 320,00	143 314,70		5,30
139118	Autres	143 320,00	143 314,70		5,30
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>143 320,00</b>	<b>143 314,70</b>		<b>5,30</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>584 258,60</b>	<b>356 678,67</b>	<b>149 171,17</b>	<b>78 408,76</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Déficit d'investissement reporté de 2014</b>			<b>7 196,40</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	128 260,00	20 296,20	92 599,80	15 364,00
13111	Agence de l'eau	61 010,00	0,00	30 750,00	30 260,00
13118	Autres	53 550,00	16 065,00	55 580,00	0,00
1313	Départements	13 700,00	4 231,20	6 269,80	3 199,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)	121 344,00	0,00	82 004,00	39 340,00
1641	Emprunts en euros	121 344,00	0,00	82 004,00	39 340,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>249 604,00</b>	<b>20 296,20</b>	<b>174 603,80</b>	<b>54 704,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 731,00	19 137,86	41 702,00	5 891,14
10222	F.C.T.V.A.	49 931,00	2 337,86	41 702,00	5 891,14
1068	Autres réserves	16 800,00	16 800,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>66 731,00</b>	<b>19 137,86</b>	<b>41 702,00</b>	<b>5 891,14</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>316 335,00</b>	<b>39 434,06</b>	<b>216 305,80</b>	<b>60 595,14</b>
021	Virement de la section d'exploitation	59 880,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	215 240,00	215 239,33		0,67
28138	Autres constructions	194 431,00	194 299,72		131,28
281562	Service d'assainissement	11 810,00	11 945,50		0,00
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel	7 883,00	7 878,94		4,06
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 116,00	1 115,17		0,83
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>275 120,00</b>	<b>215 239,33</b>		<b>59 880,67</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>275 120,00</b>	<b>215 239,33</b>		<b>59 880,67</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>591 455,00</b>	<b>254 673,39</b>	<b>216 305,80</b>	<b>120 475,81</b>
<b>Pour information</b> R001 Excédent d'investissement reporté de 2014			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA 2015
---	---------

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)

LIBELLE : ...

POUR VOTE

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION</b>		<b>CA</b>	<b>2015</b>
--	--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>		
<b>CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>		<b>A1.1</b>

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	<b>Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6815, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6818.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actue- riel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					1 134 020,53									
1641 Emprunts en euros (total)					1 134 020,53									
86292119 86 1	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME	25/01/1995		25/01/1996	762 245,09	F		8,85	8,85		A	X	N	A-1
1949800	CASRA	04/12/2014		25/03/2015	45 939,64	F		4,19	4,4754		A	X	N	A-1
207449	CASRA	04/12/2014		30/05/2015	132 691,04	F		4,39	4,85382		A	X	N	A-1
235169	CASRA	04/12/2014		01/10/2015	20 664,59	F		4,19	4,8651		A	X	N	A-1
3559241	CAISSE D EPARGNE LDA	04/12/2014		05/05/2015	3 944,53	F		5,05	16,57025		A	X	N	A-1
612570	CASRA	04/12/2014		01/03/2015	152 765,64	F		4,87	5,36725		A	X	N	A-1
696521	CASRA	04/12/2014		30/01/2015	15 770,00	F		5,05	5,79681		A	X	N	A-1
<b>Total général</b>					<b>1 134 020,53</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCEB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissements de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2015 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		361 395,24					86 274,11	23 769,79	0,00	11 369,96
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		361 395,24					86 274,11	23 769,79	0,00	11 369,96
86282119 86 1	N	0,00		0,00	0,00 F		8,85		75 893,91	6 716,68	0,00	0,00
1949600	N	0,00		44 930,38	24,25 F		4,4754		1 009,26	1 924,87	0,00	1 443,31
207449	N	0,00		129 899,86	23,50 F		4,86382		3 022,39	5 826,14	0,00	2 862,04
235169	N	0,00		19 647,07	13,83 F		4,8651		1 017,52	865,85	0,00	205,80
3556241	N	0,00		2 021,01	0,42 F		16,57028		1 823,82	199,60	0,00	67,00
812670	N	0,00		149 915,78	25,25 F		5,38728		2 849,76	7 439,68	0,00	6 084,08
699521	N	0,00		15 212,34	15,08 F		6,79691		557,68	797,96	0,00	707,73
<b>Total général</b>		0,00		361 395,24					86 274,11	23 769,79	0,00	11 369,96

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable encadrement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le typologie de la circulaire JOCE101507C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

## IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

## A1.3

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2015 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (uniné) A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>TOTAL A</b>														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
<b>D</b>														
Multiplicateur jusqu'à 5														
<b>E</b>														
Autres types de structures F														
<b>F</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon la typologie de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couvertures éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Indices hors zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

IV - ANNEXES

IV

A1.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents			(1) Indices en euros	(2) Indices inflation français ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		6						
	% de l'encours		100,00%						
	Montant en euros		361 395,24						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(F) Autres types de structures	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D'EPURATION	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A1.5</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnd, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuel, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D'EPURATION</b>		<b>CA</b>	<b>2015</b>
--	--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>		<b>A1.5</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>		

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.6
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6811 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

**IV - ANNEXES**

**IV**

**A1.7**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015 (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (e'lt y a lieu)		
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Con- trat initial	Taux act. (4)	Type de taux (3)	Con- trat renégocié (5)	Con- trat initial	Con- trat renégocié			Contrat renégocié (5)	Contrat renégocié	Intérêts

(1) Inscrivez les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.  
 (2) Taux à la date de renégociation.  
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).  
 (5) Nominal à la date de renégociation.  
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.  
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION</b>	<b>CA 2015</b>
--	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.8</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dette restante</b>



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 499,00€			26/06/2014
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Camions et véhicules industriels	7	26/06/2014
Linéaire	Equipement garages et ateliers	10	26/06/2014
Linéaire	Logiciels	2	26/06/2014
Linéaire	Matériel classique	6	26/06/2014
Linéaire	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	26/06/2014
Linéaire	Matériel informatique	3	26/06/2014
Linéaire	Mobilier	10	26/06/2014
Linéaire	Voitures	5	26/06/2014

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>258 618.60</b>	<b>237 854.26</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>109 870.69</b>	<b>94 539.66</b>
1641	Emprunts en euros	107 457.96	85 264.85
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	2 412.73	0.00
1687	Autres dettes	0.00	9 274.71
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>148 747.91</b>	<b>143 314.70</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. Invest. transférées cpte résultat	143 320.00	143 314.70
020	Dépenses imprévues ( investissement )	5 427.91	0.00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	5 427.91	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2015	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2014)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>237 854,26</b>	<b>149 171,17</b>	<b>7 196,40</b>	<b>394 221,83</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>325 051.00</b>	<b>III 217 577.19</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>49 931.00</b>	<b>2 337.86</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	49 931.00	2 337.86
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(6)</b>		<b>275 120.00</b>	<b>215 239.33</b>
28138	Amortissement des immobilisations	194 431.00	194 299.72
281562	Amortissement des immobilisations	11 810.00	11 945.50
28157	Amortissement des immobilisations	7 883.00	7 878.94
28181	Amortissement des immobilisations	1 116.00	1 115.17
021	Virement de la section d'exploitation	59 880.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2015	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>217 577.19</b>	<b>216 305.80</b>	<b>0.00</b>	<b>16 800,00</b>	<b>460 682,99</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 394 221,83</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 460 682,99</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3) + 56 461,16</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>Ax.1.1</b>

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.1.2

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement. ;

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.2.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES</b>	
<b>D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	D002 (5)			R002 (5)	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES</b> <b>D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	D001 (4)			R001 (4)	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrite en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

### A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	IV A7

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
	<b>DEPENSES (a)</b>					
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>					
	<b>RECETTES (b)</b>					
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
(2) Inscrire le chapitre et le nature des travaux.  
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
(4) Indiquer le chapitre.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA 2015
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b>	<b>A8.1</b>

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>				
19/03/2015	Bâtiment de déshydratation	192,96	0,00	20
23/04/2015	STEP ST SAUVEUR	3 684,43	0,00	
24/04/2015	STEP ST SAUVEUR	2 990,31	0,00	
18/05/2015	Bâtiment de déshydratation	202,42	0,00	20
06/07/2015	Traitement poste de relevage	6 708,00	0,00	10
06/10/2015	STEP ST SAUVEUR	309,60	0,00	
04/12/2015	STEP ST SAUVEUR	3 497,13	0,00	
10/12/2015	STEP ST SAUVEUR	21,80	0,00	
11/12/2015	STEP ST SAUVEUR	101 217,96	0,00	
<b>Divers</b>				
01/01/2015	Bâtiment de déshydratation	6 814,82	0,00	20
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>125 639,23</b>	<b>0,00</b>	

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION</b>	<b>CA 2015</b>
--	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b>	<b>A8.2</b>

**ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION**

<b>Modalités et date de sortie</b>	<b>Désignation du bien</b>	<b>Valeur d'acquisition (coût historique)</b>	<b>Durée de l'amort.</b>	<b>Cumul des amort. antérieurs</b>	<b>Valeur nette comptable au jour de la cession</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins values</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>							

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A8.3</b>

<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

A9.1

## ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

## VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A9.2

## ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00					0,00



CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

**SECTION D'EXPLOITATION**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles d'exploitation	356 105,80
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée réél- duelle	Périodi- cés des rem- bou- sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pourant modifier l'emprunt	Amortit garanti au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
(5) Taux annuel, tous frais compris.  
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>IV</b>
	<b>B1.2</b>

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>366 106,80</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION</b>	<b>CA 2015</b>
--	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annulé reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							



## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.2</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	IV C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B9500102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillés (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 \* 6/12).

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, renouvelé à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 138 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015</b>	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/15	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Euros	Indice (8)	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Techniqu.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Polies.

OTR : missions non rattachées à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-0\* : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-0 : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : absence de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chiffrage conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION</b>	<b>CA 2015</b>
--	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

<b>AGENTS TITULAIRES OU NON</b>	<b>CATEGORIES</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> <b>(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - STATION D EPURATION	CA 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)</b>	<b>C3</b>

<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé / objet</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date délibération</b>	<b>N° SIRET</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui / non)</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS</b> <b>ANNEXES</b> <b>(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)</b>	<b>C4</b>

**1 - STATION D EPURATION**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	641 097.56	349 162.55	0.00	349 162,55
RECETTES	641 097.56	675 058.06	0.00	675 058,06
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	591 455.00	363 875.07	149 171.17	513 046,24
RECETTES	591 455.00	254 673.39	216 305.80	470 979,19

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

**3 - PRESENTATION AGREGEE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	641 097.56	349 162.55	0.00	349 162,55
RECETTES	641 097.56	675 058.06	0.00	675 058,06
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	591 455.00	363 875.07	149 171.17	513 046,24
RECETTES	591 455.00	254 673.39	216 305.80	470 979,19
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>	<b>1 232 552,56</b>	<b>713 037,62</b>	<b>149 171,17</b>	<b>862 208,79</b>
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>	<b>1 232 552,56</b>	<b>929 731,45</b>	<b>216 305,80</b>	<b>1 146 037,25</b>

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,  
A Crest, le 10/02/2016  
Le Président,

Gilles MAGNON



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire  
A Crest, le 10/02/2016




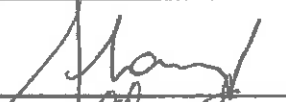





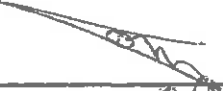






Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 39  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 39  
VOTES : Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0

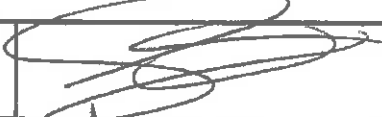
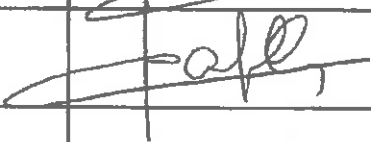
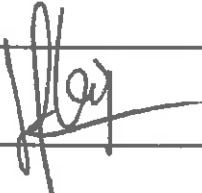

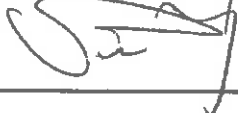


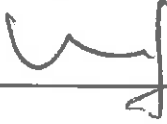



Date de convocation : 04/02/2016

AOUSTE SUR SYE	
Denis BENOIT	
Véronique DJEFFAL	
Philippe HUYGHE	
Laurent JEGOU	
Marie-Jo PIEYRE	
AUBENASSON	
Marie-Pascale ABEL-COINDOZ	
AUREL	
Jean-Christophe AUBERT	
CHASTEL-ARNAUD	
Frédéric TEYSSOT	
CREST	



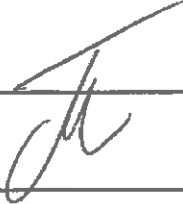

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Samuel ARNAUD	
Laurent BOEHM	
Danielle BORDERES	
François BUIS	
Gisèle CELLIER	
Anne-marie CHIROUZE	
Audrey CORNEILLE	
Caryl FRAUD	
Céline GEORGEON	
Serge INCHELIN	
Yvan LOMBARD	
Hervé MARITON	
Jean-Marc MATTRAS	
Jean-Pierre POINT	
Béatrice REY	
Loïc REYMOND	
Valérie ROCHE	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Susanne TEN VELDE	
ESPENEL	
Marie-Christine DARFEUILLE	
LA CHAUDIERE	
Jean-François LEMERY	
MIRABEL ET BLACONS	
Maryline MANEN	
Paul VINDRY	
PIEGROS LA CLASTRE	
Gilles MAGNON	
JOËL MANDARON	
RIMON ET SAVEL	
Marcel BONNARD	
SAILLANS	
Vincent BEILLARD	
Agnès HATTON	
SAINT BENOIT EN DIOIS	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Jean-Louis BAUDOIN	
SAINT SAUVEUR EN DIOIS	
Thierry SAUCLAS	
VERCHENY	
Franck MONGE	
VERONNE	
Hélène PELAEZ-BACHELIER	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

le 10/02/2016



  
Gilles MAGNUN

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

### III. Vote du budget

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – ANNEXES

**Jointes**   **Sans Objet**

### A - Eléments du bilan

p.15 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.16 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.18 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.19 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.20 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.22 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

p.23 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

p.24 A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes

p.25 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.26 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

p.27 A3.2 - Etalement des provisions

p.28 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.29 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.30 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

p.31 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

p.32 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

p.33 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

p.34 A6 - Etat des charges transférées

p.35 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

p.36 A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées

p.37 A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties

p.38 A8.3 - Opérations liées aux cessions

p.39 A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

p.40 A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

p.41 A10 - Etat des travaux en régie

### B - Engagements hors bilan

p.42 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

p.43 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.44 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.45 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

p.46 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.47 B1.6 - Etat des autres engagements donnés

p.48 B1.7 - Etat des engagements reçus

p.49 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.50 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

### C - Autres éléments d'informations

p.51 C1.1 - Etat du personnel

p.53 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

p.54 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.55 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

p.56 C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X



## BUDGET Bâtiments industriels et économiques





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS -  
COEUR DE DROME**

**Numéro SIRET : 20004050900057**

**POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC CREST**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES**

**ANNEE 2015**

<b>Code INSEE</b> 26011	<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME</b> <b>BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES</b>	<b>CA</b> 2015
----------------------------	--	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	14 941
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	849
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	3,82	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	6,24	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1,46	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	30,72%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	111,88	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	23,46%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

## I - INFORMATIONS GENERALES

I

## MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

**POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	57 064,31	G	93 296.62
	Section d'investissement	B	69 199.37	H	29 005.23
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	9 930.38 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	28 625.23 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
		154 888.91		132 232.23	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	2 150.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F		= K+L	
		2 150.00		0.00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	
		57 064.31		103 227.00	
		99 974.60		29 005.23	
		157 038.91		132 232.23	

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 2 150,00	L 0,00
21	Immobilisations corporelles	2 150,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	32 321,00	31 696,65	0,00	0,00	624.35
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 961,00	17 527,69	0,00	0,00	3 433.31
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>53 282,00</b>	<b>49 224,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 057.66</b>
66	Charges financières	7 867,00	7 620,58	0,00	0,00	246.42
67	Charges exceptionnelles	250,00	219,39	0,00	0,00	30.61
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	999,95				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>62 398,95</b>	<b>57 064,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 334.64</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	42 558,05				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>42 558,05</b>	<b>0,00</b>			<b>42 558.05</b>
<b>TOTAL</b>		<b>104 957,00</b>	<b>57 064,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 892.69</b>
<b>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014</b>		(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
74	Dotations, subventions et participations	1 410,00	0,00	0,00	0,00	1 410.00
75	Autres produits de gestion courante	85 916,62	85 573,52	0,00	0,00	343.10
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>87 326,62</b>	<b>85 573,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 753.10</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
77	Produits exceptionnels	7 700,00	7 723,10	0,00	0,00	0.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>95 026,62</b>	<b>93 296,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 730.00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>95 026,62</b>	<b>93 296,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 730.00</b>
<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014</b>		(3) 9 930,38				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 800,00	21 886,08	2 150,00	1 763,92
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	372 958,05	0,00	0,00	372 958,05
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>398 758,05</b>	<b>21 886,08</b>	<b>2 150,00</b>	<b>374 721,97</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	54 900,00	47 313,29	0,00	7 586,71
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>54 900,00</b>	<b>47 313,29</b>	<b>0,00</b>	<b>7 586,71</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>453 658,05</b>	<b>69 199,37</b>	<b>2 150,00</b>	<b>382 308,68</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>453 658,05</b>	<b>69 199,37</b>	<b>2 150,00</b>	<b>382 308,68</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014</b>		<b>28 625,23</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	28 625,23	28 625,23	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	380,00	0,00	7 620,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	403 100,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>439 725,23</b>	<b>29 005,23</b>	<b>0,00</b>	<b>410 720,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>439 725,23</b>	<b>29 005,23</b>	<b>0,00</b>	<b>410 720,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	42 558,05			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>42 558,05</b>	<b>0,00</b>		<b>42 558,05</b>
<b>TOTAL</b>		<b>482 283,28</b>	<b>29 005,23</b>	<b>0,00</b>	<b>453 278,05</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014</b>		<b>0,00</b>			

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1088 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	31 696,65		31 696,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 527,69		17 527,69
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	7 620,58	0,00	7 620,58
67	Charges exceptionnelles	219,39	0,00	219,39
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>57 064,31</b>	<b>0,00</b>	<b>57 064,31</b>
	<b>Pour information</b>			
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
18	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	47 313,29	0,00	47 313,29
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	21 886,08	0,00	21 886,08
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>69 199,37</b>	<b>0,00</b>	<b>69 199,37</b>
	<b>Pour information</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014</b>			<b>28 625,23</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV AB) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	85 573,52		85 573,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	7 723,10	0,00	7 723,10
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>93 296,62</b>	<b>0,00</b>	<b>93 296,62</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014</b>				<b>9 930,38</b>

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	28 625,23		28 625,23
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	380,00	0,00	380,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>29 005,23</b>	<b>0,00</b>	<b>29 005,23</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2014</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	32 321,00	31 696,65	0,00	0,00	624,35
60611	Eau et assainissement	65,00	79,91	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	260,00	0,00	0,00	0,00	260,00
60622	Carburants	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60636	Vêtements de travail	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6068	Autres matières et fournitures	310,00	0,00	0,00	0,00	310,00
611	Contrats de prestations de services	2 200,00	1 085,75	0,00	0,00	1 114,25
61522	Bâtiments	10 060,00	11 432,50	0,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	45,00	0,00	0,00	0,00	45,00
6156	Maintenance	230,00	693,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00
6262	Frais de télécommunications	15,00	0,00	0,00	0,00	15,00
62871	A la collectivité de rattachement	0,00	10 385,49	0,00	0,00	0,00
62872	Aux budgets annexes et aux régies municipales	11 266,00	0,00	0,00	0,00	11 266,00
63512	Taxes foncières	6 650,00	8 020,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 961,00	17 527,69	0,00	0,00	3 433,31
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	17 527,69	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	20 961,00	0,00	0,00	0,00	20 961,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>53 282,00</b>	<b>49 224,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 057,66</b>
66	Charges financières (b)	7 867,00	7 620,58	0,00	0,00	246,42
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 867,00	7 620,58	0,00	0,00	246,42
67	Charges exceptionnelles (c)	250,00	219,39	0,00	0,00	30,61
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	250,00	219,39	0,00	0,00	30,61
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	999,96				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>62 398,96</b>	<b>57 064,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 334,64</b>
023	Virement à la section d'investissement	42 558,05	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>42 558,05</b>	<b>0,00</b>			<b>42 558,05</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>42 558,05</b>	<b>0,00</b>			<b>42 558,05</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>104 957,00</b>	<b>57 064,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 892,69</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Pour information

D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014

0,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Par les communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 410,00	0,00	0,00	0,00	1 410,00
74711	Emplois jeunes	1 410,00	0,00	0,00	0,00	1 410,00
75	Autres produits de gestion courante	85 916,62	85 573,52	0,00	0,00	343,10
752	Revenus des immeubles	60 762,00	80 707,75	0,00	0,00	54,25
758	Produits divers de gestion courante	5 154,62	4 865,77	0,00	0,00	288,85
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>87 326,62</b>	<b>85 573,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 763,10</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	7 700,00	7 723,10	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	7 700,00	7 723,10	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>95 026,62</b>	<b>93 296,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 730,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>95 026,62</b>	<b>93 296,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 730,00</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		9 930,38				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	25 800.00	21 886,08	2 150,00	1 763.92
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	23 500.00	21 886,08	2 150,00	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 300.00	0,00	0,00	2 300.00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	372 958.05	0,00	0,00	372 958.05
2313	Constructions	372 958.05	0,00	0,00	372 958.05
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>398 758.05</b>	<b>21 886,08</b>	<b>2 150,00</b>	<b>374 721.97</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	54 900.00	47 313,29	0,00	7 586.71
1641	Emprunts en euros	46 900.00	46 909,04	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000.00	404,25	0,00	7 595.75
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>54 900.00</b>	<b>47 313,29</b>	<b>0,00</b>	<b>7 586.71</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>453 658.05</b>	<b>69 199,37</b>	<b>2 150,00</b>	<b>382 308.68</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>453 658.05</b>	<b>69 199,37</b>	<b>2 150,00</b>	<b>382 308.68</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014</b>		<b>28 625,23</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 625,23	28 625,23	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	28 625,23	28 625,23	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	380,00	0,00	7 620,00
024	Produits de cessions	403 100,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>439 725,23</b>	<b>29 005,23</b>	<b>0,00</b>	<b>410 720,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>439 725,23</b>	<b>29 005,23</b>	<b>0,00</b>	<b>410 720,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	42 558,05			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>42 558,05</b>	<b>0,00</b>		<b>42 558,05</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>42 558,05</b>	<b>0,00</b>		<b>42 558,05</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>482 283,28</b>	<b>29 005,23</b>	<b>0,00</b>	<b>453 278,05</b>
<b>Pour information</b> R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 28, 38, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECVETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.



CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES

CA 2015

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2014)												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 886,08
- Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 886,08
- Equip. non municipaux (c204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières		0,00										0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2014	0,00											0,00
<b>Total dépenses</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 886,08
<b>Total recettes</b>	29 625,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 625,23
<b>Solde d'investissement</b>	29 625,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 819,37

RESTE A REALISER au 31/12/2015

<b>Total RAR dépenses</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150,00
<b>Total RAR recettes</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE RAR d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 150,00

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2014)												
<b>Total dépenses</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 064,31
<b>Total recettes</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 227,00
<b>Solde de fonctionnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 162,69
<b>RESTE A REALISER au 31/12/2015</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total RAR recettes</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde RAR fonctionnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES</b>	<b>CA</b>	<b>2015</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	
	<b>IV</b>
	<b>A1</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 \* L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES**

**CA**

**2015**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**A1**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses d'investissement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 974,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 974,60
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 313,23
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 909,04
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404,25	404,25
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 886,08	21 886,08
2186	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 886,08	21 886,08
001	Solde d'exécution reporté de 2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 625,23	28 625,23

**RECETTES**

<b>Total recettes d'investissement</b>		28 625,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 005,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 625,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 625,23
10222	F.C.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	28 625,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 625,23
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'ordre</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 064,31
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 696,66
60811	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79,91
60812	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60822	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60831	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60832	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60836	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61522	Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 086,76	1 086,76
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 432,60	11 432,60

**IV - ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

**IV**  
**A1**

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	693,00	693,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62671	A la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 385,49	10 385,49
62672	Aux budgets annexes et aux régies municipales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 020,00	8 020,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 627,69	17 627,69
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 627,69	17 627,69
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 620,58	7 620,58
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 620,58	7 620,58
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219,39	219,39
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219,39	219,39
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**RECETTES**

	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 227,00	103 227,00
76	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 673,62	85 673,62
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 707,75	80 707,75
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 865,77	4 865,77
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 723,10	7 723,10
7768	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 723,10	7 723,10
602	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 990,38	9 990,38

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES

CA

2015

IV - ANNEXES

IV

A1.1

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES	9 Action économique	90 Interventions économiques	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>57 064,31</b>	<b>0,00</b>	<b>57 064,31</b>
011 Charges à caractère général	31 696,65	0,00	31 696,65
012 Charges de personnel et frais assimilés	17 527,69	0,00	17 527,69
022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières	7 620,58	0,00	7 620,58
67 Charges exceptionnelles	219,39	0,00	219,39
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>103 227,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 227,00</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	9 930,38	0,00	9 930,38
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	85 573,52	0,00	85 573,52
77 Produits exceptionnels	7 723,10	0,00	7 723,10

(1) de l'exercice + restes à réaliser

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES</b>	<b>CA</b>	<b>2015</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

**FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	Total
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	28 625,23	28 625,23
Non affectées aux opérations	28 625,23	28 625,23
10 Dotations, fonds divers et réserves	28 625,23	28 625,23

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES	9 Action économique	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>97 824,60</b>	<b>97 824,60</b>
Non individualisées en opérations	97 824,60	97 824,60
001 Solde d'exécution de la section d'investis	28 625,23	28 625,23
16 Emprunts et dettes assimilées	47 313,29	47 313,29
21 Immobilisations corporelles	21 886,08	21 886,08
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>380,00</b>	<b>380,00</b>
Non affectées aux opérations	380,00	380,00
021 Virement de la section de fonctionnemen	0,00	0,00
024 Produits de cessions	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	380,00	380,00

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES</b>	<b>CA</b>	<b>2015</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>IV</b>
<b>CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>619</b>						
<b>Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1999.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6815, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6811 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6816.



IV - ANNEXES

IV

A.2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux	actuel					
								(5)	riel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)					171 892,23									
36421201	CASRA	05/10/2014		05/01/2015	171 892,23	F		0,998	1,03858		T	X	N	A-1
18593	Société Générale	23/10/2014		01/01/2015	43 177,89	F		5,28	7,0164		T	X	N	A-1
30224801	CASRA	23/10/2014		15/12/2015	19 511,43	F		6,58	9,60922		A	X	N	A-1
9492037	CAISSE D'EPARGNE LDA	04/12/2014		25/02/2015	87 237,57	F		5,0	5,39133		T	X	N	A-1
<b>Total général</b>					171 892,23									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour la fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 Jun. 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2015 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		124 993,58					46 898,65	7 656,38	0,00	540,16
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		124 993,58					46 898,65	7 656,38	0,00	540,16
36421201	N	0,00		18 600,41	0,88	F	1,03858		24 577,48	351,38	0,00	45,94
16593	N	0,00		10 011,53	0,83	F	7,0164		9 499,90	844,16	0,00	132,15
30224901	N	0,00		57 736,03	5,00	F	9,60922		9 499,54	4 424,23	0,00	168,85
9492037	N	0,00		38 643,61	8,82	F	5,39138		3 321,78	2 036,63	0,00	189,22
<b>Total général</b>		0,00		124 993,58					46 898,65	7 656,38	0,00	540,16

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (CCB)015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux créancier après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 068.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2015 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et le part non couvert.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et le part non couvert.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>IV</b>	<b>A2.4</b>

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indice	(1) Indice en euros	(2) Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indice zone euro	(4) Indice hors zone euro et écart d'indice dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indice hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	4				
	% de l'encours	100,00%				
	Montant en euros	124 993,58				
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(C) Option d'échange (swapion)</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

**CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES**

**CA**

**2015**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

**A2.5**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimensuelle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

	<b>IV</b>
	<b>A2.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat				
	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux  
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES**

CA

2015

**IV - ANNEXES**

IV

A2.6

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)			Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital			
Total des dépenses au c/166																		
Refinancement de dette (3)																		
Total des recettes au c/166																		
Refinancement de dette (4)																		

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.  
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.  
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.  
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.  
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin, X pour autres à préciser.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.  
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.  
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt.  
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.  
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.  
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 665.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES	CA	2016
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015 (1)	A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)								

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONO	CA 2015
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			26/06/2014
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Agencement et aménagements de bâtiment, installation électrique	15	26/06/2014
Linéaire	autres agencements et aménagements de terrain	20	26/06/2014
Linéaire	bâtiments légers, abris	10	26/06/2014
Linéaire	Biens de faible valeur inférieur à 500 €	1	26/06/2014
Linéaire	camions et véhicules industriels	7	26/06/2014
Linéaire	élaboration, modification et révision documents urbanisme	10	26/06/2014
Linéaire	équipement sportifs	15	26/06/2014
Linéaire	équipements des cuisines	10	26/06/2014
Linéaire	équipements garages et ateliers	10	26/06/2014
Linéaire	frais d'études	10	26/06/2014
Linéaire	frais d'études non suivis de réalisation	5	26/06/2014
Linéaire	installations de voirie	20	26/06/2014
Linéaire	logiciels	2	26/06/2014
Linéaire	Matériel de bureau électrique	5	26/06/2014
Linéaire	Matériel informatique	3	26/06/2014
Linéaire	Matériels classique	6	26/06/2014
Linéaire	meublier	10	26/06/2014
Linéaire	plantations	15	26/06/2014
Linéaire	subvention d'équipements versées organisme de droit public	15	26/06/2014
Linéaire	subventions d'équipements versées organisme de droit privé	5	26/06/2014
Linéaire	voitures	5	26/06/2014
Linéaire	équipements et mobilier services environnement	5	25/09/2014
Linéaire	matériel pédagogique service social	5	25/09/2014
Linéaire	matériel service technique	5	25/09/2014
Linéaire	Extincteurs	10	26/06/2015

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES</b> <b>=A + B</b>		46 900.00 I	46 909.04
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		46 900.00	46 909.04
1641	Emprunts en euros	46 900.00	46 909.04
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2015	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2014)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	46 909,04	2 160,00	28 626,23	77 684,27

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>445 658.05</b>	<b>III 0.00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(6)</b>		<b>445 658.05</b>	<b>0.00</b>
024	Produits de cessions	403 100.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	42 558.05	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2015	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>28 625,23</b>	<b>28 625,23</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 77 684,27</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 28 625,23</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3) -49 059,04</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A**  
**LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

## A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.



## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A  
LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

## A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				<b>Recettes issues de la TEOM</b>	
				<b>Dotations et participations reçues</b>	
				<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

## ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

Article (2)	DEPENSES (1)		Article (2)	RECETTES (1)	
	Libellé (2)	Montant		Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

### A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

IV

A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Date de la délibération :		Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP + DIM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
	<b>DEPENSES (a)</b>							
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>							
	<b>RECETTES (b)</b>							
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>							

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
 (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (4) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>A10.1</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
03/11/2015	Radiateurs Martin Hérol	307,43	0,00	1
Mise à disposition				
02/09/2015	Climatiseurs reversibles HARMONIE 1 et 2	21 578,65	0,00	15
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>21 886,08</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b> <b>ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION</b>	<b>A10.2</b>

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>TOTAL GENERAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A10.3

<b>Pour mémoire</b>		<b>Crédits ouverts (BP + DM)</b>
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	403 100,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
 VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES  
 ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

A10.4

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A10.5</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES</b>	
<b>ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONO		CA	2016
IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)		A11	

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	93 296,62
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION</b> <b>GLOBALE</b>	

**FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE**  
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

**Libellé du fonds européen géré : .....**

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les Informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(\*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(\*\*) Hors dépenses d'assistance technique.

(\*\*\*) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indicateurs ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>IV</b>	<b>B1.2</b>

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 93 296,62</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONO	CA 2015
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES	CA	2015
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	IV
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONO	CA 2015
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>		

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.2</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

<b>Libellé de la recette :</b>							
<b>Reste à employer au 01/01/N :</b>							
<b>Recettes</b>				<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N :</b>							

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>				<b>0,00</b>			
<b>TOTAL Recettes</b>				<b>TOTAL Dépenses</b>			
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>							

**CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES**

**CA**

**2015**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**C1.1**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JNT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equipement temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 \* 8/12).

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régit par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES	CA	2015
--	----	------

#### IV - ANNEXES

##### AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Polices.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moins du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiée) :

3-0\* : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2015**

**C1.2**

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT. )

<p><b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b></p>	<p><b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b></p>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscallité additionnelle, fiscallité additionnelle ou sans fiscallité propre

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONO	CA	2015
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BAT INDUSTRIELS ET ECONO</b>	<b>CA 2015</b>
---	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date de délibération</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

## 1 - BAT INDUSTRIELS ET ECONOMIQUES

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	482 283,28	97 824,60	2 150,00	382 308,68
RECETTES	482 283,28	29 005,23	0,00	453 278,05
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	104 957,00	57 064,31	0,00	47 892,69
RECETTES	104 957,00	103 227,00	0,00	1 730,00

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES  
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	482 283,28	97 824,60	2 150,00	382 308,68
RECETTES	482 283,28	29 005,23	0,00	453 278,05
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	104 957,00	57 064,31	0,00	47 892,69
RECETTES	104 957,00	103 227,00	0,00	1 730,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>587 240,28</b>	<b>154 888,91</b>	<b>2 150,00</b>	<b>430 201,37</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>587 240,28</b>	<b>132 232,23</b>	<b>0,00</b>	<b>455 008,05</b>

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES</b>	<b>C3.6</b>

**1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				

**2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>				



## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser

p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – AUTRES ANNEXES

Jointes

Sans Objet

### A - Eléments du bilan

p.17	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.21	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
p.22	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
p.24	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.25	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.27	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.28	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.29	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.31	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.32	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.33	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.34	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.35	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.36	A4 - Etat des provisions	X	
p.37	A5 - Etalement des provisions	X	
p.38	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.39	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.40	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement	X	
p.41	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.42	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.43	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.44	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.45	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.46	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.47	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.48	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.49	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.50	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.51	A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.52	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	

### B - Engagements hors bilan

p.53	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.54	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.55	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.56	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.57	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.58	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.59	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.60	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.61	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.62	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	

### C - Autres éléments d'informations

p.63	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.65	C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.66	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.67	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.68	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.69	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.70	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.71	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.72	C3.6 - Identification des flux croisés	X	

### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.73	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
	D2 - Arrêté et signatures		X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Le Président,  
A Crest, le 10/02/2016  
Le Le Président,

**Gilles MAGNO**



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
A Crest, le 10/02/2016




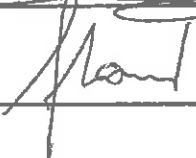











Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 39  
 Nombre de membres présents : 28  
 Nombre de suffrages exprimés : 33  
 VOTES : Pour : 33  
           Contre : 0  
           Abstention : 0


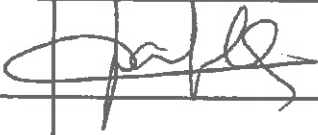
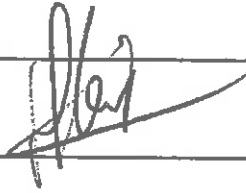



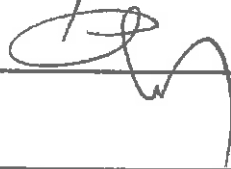

Date de convocation : 04/02/2016

AOUSTE SUR SYE	
Denis BENOIT	
Véronique DJEFFAL	
Philippe HUYGHE	
Laurent JEGOU	
Marie-Jo PIEYRE	
AUBENASSON	
Marie-Pascale ABEL-COINDOZ	
AUREL	
Jean-Christophe AUBERT	
CHASTEL ARNAUD	
Frédéric TEYSSOT	
CREST	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Samuel ARNAUD	
Laurent BOEHM	
Danielle BORDERES	
François BUIS	
Gisèle CELLIER	
Anne-Marie CHIROUZE	
Audrey CORNEILLE	
Caryl FRAUD	
Céline GEORGEON	
Serge INCHELIN	
Yvan LOMBARD	
Hervé MARITON	
Jean-Marc MATTRAS	
Jean-Pierre POINT	
Béatrice REY	
Loïc REYMOND	
Valérie ROCHE	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Susanne TEN VELDE	
ESPENEL	
Marie-Christine DARFEUILLE	
LA CHAUDIERE	
Jean-François LEMERY	
MIRABEL ET BLACONS	
Maryline MANEN	
Pau VINDRY	
PIEGROS LA CLASTRE	
Gilles MAGNON	
Joël MANDARON	
RIMON ET SAVEL	
Marcel BONNARD	
SAILLANS	
Vincent BEILLARD	
Agnès HATTON	
SAINT BENOIT EN DIOIS	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

jean-louis BAUDOIN	<i>Javelas</i>
SAINT SAUVEUR EN DIOIS	
Thierry JAVELAS	←
VERCHENY	
Franck MONGE	<i>ch</i>
VERONNE	
Hélène PELAEZ-BACHELIER	<i>direct</i>

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Crest le 10/2/2016



*Gilles MAGNON*  
**Gilles MAGNON**

# BUDGET Eco parc du Pas de Lauzun





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE : CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS -  
COEUR DE DROME**

**Numéro SIRET : 20004050900040**

**POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC CREST**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : ECO PARC DU PAS DE LAUZUN**

**ANNEE 2015**

<b>Code INSEE</b> 26011	<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME</b> <b>ECO PARC DU PAS DE LAUZUN</b>	<b>CA</b> 2015
----------------------------	---	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	14 941
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	849
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,00	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 0,00	G 0.00
	Section d'investissement	B 0.00	H 0.00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 0.00	= G+H+I+J 0.00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 0.00	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 0.00	= G+I+K 0.00
	Section d'investissement	= B+D+F 0.00	= H+J+L 0.00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 0.00	= G+H+I+J+K+L 0.00

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	E 0,00	K 0,00
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 365 451,00	0,00	0,00	0,00	1 365 451,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 365 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 365 451,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 365 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 365 451,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 365 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 365 451,00</b>
	<b>Pour information</b>	(3)				
	<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014</b>	0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	810 451,00	0,00	0,00	0,00	810 451,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>810 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>810 451,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	555 000,00	0,00	0,00	0,00	555 000,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 365 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 365 451,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 365 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 365 451,00</b>
	<b>Pour information</b>	(3)				
	<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014</b>	0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014</b>		<b>0,00</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014</b>		<b>0,00</b>			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>			
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014</b>			<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2014				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 365 451,00	0,00	0,00	0,00	1 365 451,00
6015	Terrains à aménager	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à :	196 101,00	0,00	0,00	0,00	196 101,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	1 145 400,00	0,00	0,00	0,00	1 145 400,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagem	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
62872	Aux budgets annexes et aux régies municipales	22 850,00	0,00	0,00	0,00	22 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>1 365 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 365 451,00</b>
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>1 365 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 365 451,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 365 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 365 451,00</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	810 451,00	0,00	0,00	0,00	810 451,00
7015	Ventes de terrains aménagés	810 451,00	0,00	0,00	0,00	810 451,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>810 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>810 451,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	555 000,00	0,00	0,00	0,00	555 000,00
774	Subventions exceptionnelles	555 000,00	0,00	0,00	0,00	555 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 365 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 365 451,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 365 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 365 451,00</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014</b>		<b>0,00</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZU	CA	2015
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour Information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES  
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2014)												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières		0,00										0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2014	0,00											0,00
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTE A REALISER au 31/12/2015

Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RAR d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2014)												
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTE A REALISER au 31/12/2015

Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZUN</b>	<b>CA</b>	<b>2015</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>IV</b>	<b>A1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexé (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-4 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZUN	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)
IV
A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV  
A1.1

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES	9		Total
	Action économique		
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
011 Charges à caractère général	0,00		0,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
77 Produits exceptionnels	0,00		0,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZUN	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB800071C du 22/02/1988.  
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).  
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6616, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 68111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZUN	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actuel								
<b>Total général</b>																	

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

	<b>IV</b>
<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)</b>	<b>A2.2</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital résidant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et Dettes au 31/12/N				Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Taux d'intérêt		Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (en cas d'échéance) (16)			
						Type de taux (12)	Index (13)							
<b>Total général</b>														

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 est la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JCCB/015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Memberner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 0811 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 088.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
Multiplicateur jusqu'à 5														
E														
Autres types de structures F														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduite de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.



**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	(1) Indices en euros		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Indice sous-jacents						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.5</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).  
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

	<b>IV</b>
	<b>A2.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768				
	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index			Niveau de taux			
<b>Total</b>										

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux  
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZUN</b>	<b>CA</b>	<b>2015</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>IV</b>	<b>A2.6</b>

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 068.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZUN	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015 (1)	A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)		Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital	

(1) Inscrite les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.  
(2) Taux à la date de renégociation.  
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable aléatoire ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).  
(5) Nominal à la date de renégociation.  
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.  
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZU	CA 2015
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

<b>CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZU	CA 2016
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES</b> <b>=A + B</b>		0.00	0.00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2015	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2014)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b)(5)		0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2015	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV - II (3) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A  
LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

## A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A  
LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

## A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

### A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZUN	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP + DIM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
	<b>DEPENSES (a)</b>					
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>					
	<b>RECETTES (b)</b>					
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>A10.1</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
<b>TOTAL GENERAL</b>				

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES  
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

<b>Pour mémoire</b>		<b>Crédits ouverts (BP + DM)</b>
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

## IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN**  
**VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES**  
**ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)**

A10.4

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0.00	
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A10.5

VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES  
 ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A11</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
<b>Recette 72 (1)</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,00%</b>



<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION</b> <b>GLOBALE</b>	

**FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE**

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : .....

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(\*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(\*\*) Hors dépenses d'assistance technique.

(\*\*\*) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (8)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (6)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).  
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
(5) Taux annuel, tous frais compris.  
(6) Taux enrés opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date du vote du budget.  
(7) Catégories d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivent la typologie de la circulaire ICCS1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

Calcul du ratio de l'article L. 2282-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2282-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZU	CA 2015
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZUN	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
IV	B1.4
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour le durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZU	CA	2015
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>		



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.1</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

<b>Libellé de la recette :</b>							
<b>Reste à employer au 01/01/N :</b>							
<b>Recettes</b>				<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N :</b>							

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>TOTAL Dépenses</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>	

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZUN	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JN17B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillés (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, \* emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	
	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015</b>	
	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Euros	Indice (8)	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

- (2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la création ou la suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-39 et 47 de la loi n°84-59 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZU	CA 2015
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2015</b>	<b>C1.2</b>

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT. )

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre



CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZU	CA 2015
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZU</b>	<b>CA 2015</b>
---	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé / objet</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date de délibération</b>	<b>N° SIRET</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui / non)</b>

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - ECO PARC DU PAS DE LAUZU	CA 2015
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date délibération</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

## 1 - ECO PARC DU PAS DE LAUZUN

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 365 451,00	0,00	0,00	1 365 451,00
RECETTES	1 365 451,00	0,00	0,00	1 365 451,00

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES  
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 365 451,00	0,00	0,00	1 365 451,00
RECETTES	1 365 451,00	0,00	0,00	1 365 451,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>1 365 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 365 451,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>1 365 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 365 451,00</b>

(1) Y compris les rattachements.

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

C3.6

## 1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				

## 2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>TOTAL</b>						

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser  
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles  
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles  
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV - AUTRES ANNEXES

**Jointes**    **Sans Objet**

### A - Eléments du bilan

- |      |  |  |   |
|------|--|--|---|
| p.16 | A1 - Présentation croisée par fonction   |  | X |
| p.19 | A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement   |  | X |
| p.20 | A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement   |  | X |
| p.21 | A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie   |  | X |
| p.22 | A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes   |  | X |
| p.24 | A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux   |  | X |
| p.25 | A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours   |  | X |
| p.26 | A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture  |  | X |
| p.28 | A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement                                   |  | X |
| p.29 | A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N  |  | X |
| p.30 | A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme                                       |  | X |
| p.31 | A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes  |  | X |
| p.32 | A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements  |  | X |
| p.33 | A4 - Etat des provisions   |  | X |
| p.34 | A5 - Etalement des provisions  |  | X |
| p.35 | A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses   |  | X |
| p.36 | A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes   |  | X |
| p.37 | A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement |  | X |
| p.38 | A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement  |  | X |
| p.39 | A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement  |  | X |
| p.40 | A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement  |  | X |
| p.41 | A8 - Etat des charges transférées  |  | X |
| p.42 | A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers   |  | X |
| p.43 | A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)                    |  | X |
| p.44 | A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)                    |  | X |
| p.45 | A10.3 - Opérations liées aux cessions  |  | X |
| p.46 | A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)      |  | X |
| p.47 | A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)      |  | X |
| p.48 | A11 - Etat des travaux en régie  |  | X |
| p.49 | A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale                                     |  | X |

### B - Engagements hors bilan

- |      |   |  |   |
|------|---|--|---|
| p.50 | B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement             |  | X |
| p.51 | B1.2 - Calcul du ratio d'endettement  |  | X |
| p.52 | B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail   |  | X |
| p.53 | B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé                            |  | X |
| p.54 | B1.5 - Etat des autres engagements donnés                                       |  | X |
| p.55 | B1.6 - Etat des engagements reçus   |  | X |
| p.56 | B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions     |  | X |
| p.57 | B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents |  | X |
| p.58 | B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents |  | X |
| p.59 | B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale                     |  | X |

### C - Autres éléments d'informations

- |      |   |  |   |
|------|---|--|---|
| p.60 | C1.1 - Etat du personnel  |  | X |
| p.62 | C1.2 - Action de formation des élus   |  | X |
| p.63 | C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier                |  | X |
| p.64 | C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement |  | X |
| p.65 | C3.2 - Liste des établissements publics créés   |  | X |
| p.66 | C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe                            |  | X |
| p.67 | C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe              |  | X |
| p.68 | C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes                    |  | X |
| p.69 | C3.6 - Identification des flux croisés  |  | X |

### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- |      |   |  |   |
|------|---|--|---|
| p.70 | D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes |  | X |
|      | D2 - Arrêté et signatures                                   |  |   |

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)





<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Le Président,  
A Crest, le 10/02/2016

Le Le Président,

**Gilles MAGNON**

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A Crest, le 10/02/2016







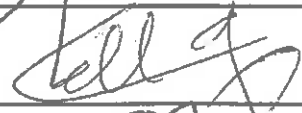









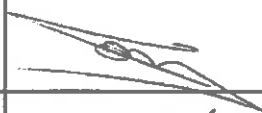


Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 39  
 Nombre de membres présents : 28  
 Nombre de suffrages exprimés : 39  
 VOTES : Pour : 39  
 Contre : 0  
 Abstention : 0


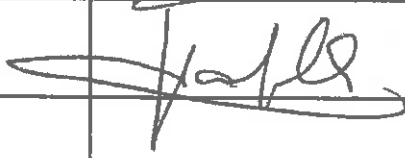
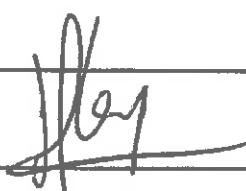



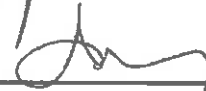




Date de convocation : 04/02/2016

AOUSTE SUR SYE	
Denis BENOIT	
Véronique DJEFFAL	
Philippe HUYGHE	
Laurent JEGOU	
Marie-Jo PIEYRE	
AUBENASSON	
Marie-Pascale ABEL-COINDOZ	
AUREL	
Jean-Christophe AUBERT	
CHASTEL ARNAUD	
Frédéric TEYSSOT	
CREST	



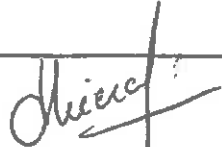
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Samuel ARNAUD	
Laurent BOEHM	
Danielle BORDERES	
François BUIS	
Gisèle CELLIER	
Anne-Marie CHIROUZE	
Audrey CORNEILLE	
Caryl FRAUD	
Céline GEORGEON	
Serge INCHELIN	
Yvan LOMBARD	
Hervé MARITON	
Jean-Marc MATTRAS	
Jean-Pierre POINT	
Béatrice REY	
Loïc REYMOND	
Valérie ROCHE	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Susanne TEN VELDE	
ESPENEL	
Marie-Christine DARFEUILLE	
LA CHAUDIERE	
Jean-François LEMERY	
MIRABEL ET BLACONS	
Maryline MANEN	
Paul VINDRY	
PIEGROS LA CLASTRE	
Gilles MAGNON	
Joël MANDARON	
RIMON ET SAVEL	
Marcel BONNARD	
SAILLANS	
Vincent BEILLARD	
Agnès HATTON	
SAINT BENOIT EN DIOIS	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Jean-Louis BAUDOIN	
SAINT SAUVEUR EN DIOIS	
Thierry JAVELAS	
VERCHENY	
Franck MONGE	
VERONNE	
Hélène PELAEZ-BACHELIER	

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A. CREST le 10/02/2016



  
**Gilles MAGNON**

## BUDGET Lotissement ZA La Tuilière



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS -  
COEUR DE DROME**

**Numéro SIRET : 20004050900032**

**POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC CREST**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILLIERE**

**ANNEE 2015**

<b>Code INSEE</b> 26011	<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME</b> <b>BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILLIERE</b>	<b>CA</b> <b>2015</b>
----------------------------	--	--------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	14 941
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	849
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,29	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,10	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	294,56	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche « répartition de la DGF » l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

**POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	32 807,83	G	32 807,83
	Section d'investissement	B	31 342,83	H	28 492,50
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C	1 082,00 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	28 493,00 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			93 725,66 = A+B+C+D		61 300,33 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016		0,00 = E+F		0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		33 889,83 = A+C+E		32 807,83 = G+I+K
	Section d'investissement		59 835,83 = B+D+F		28 492,50 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		93 725,66 = A+B+C+D+E+F		61 300,33 = G+H+I+J+K+L

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA	2015
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	E 0,00	K 0,00
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	205 037,00	4 315,33	0,00	0,00	200 721,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>205 037,00</b>	<b>4 315,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 721,67</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>205 037,00</b>	<b>4 315,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 721,67</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	28 500,00	28 492,50			7,50
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>28 500,00</b>	<b>28 492,50</b>			<b>7,50</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>233 537,00</b>	<b>32 807,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 729,17</b>
	<b>Pour information</b>	(3)				
	<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014</b>	1 082,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	174 731,00	1 465,00	0,00	0,00	173 266,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>174 731,00</b>	<b>1 465,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>173 266,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 082,00	0,00	0,00	0,00	1 082,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>176 813,00</b>	<b>1 465,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 348,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	58 806,00	31 342,83			27 463,17
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>58 806,00</b>	<b>31 342,83</b>			<b>27 463,17</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>234 619,00</b>	<b>32 807,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>201 811,17</b>
	<b>Pour information</b>	(3)				
	<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014</b>	0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	58 806,00	31 342,83		27 463,17
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>58 806,00</b>	<b>31 342,83</b>		<b>27 463,17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>58 806,00</b>	<b>31 342,83</b>	<b>0,00</b>	<b>27 463,17</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014</b>		<b>28 493,00</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	58 799,00	0,00	0,00	58 799,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>58 799,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 799,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>58 799,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 799,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	28 500,00	28 492,50		7,50
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>28 500,00</b>	<b>28 492,50</b>		<b>7,50</b>
<b>TOTAL</b>		<b>87 299,00</b>	<b>28 492,50</b>	<b>0,00</b>	<b>58 806,50</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014</b>		<b>0,00</b>			

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L</b>	<b>CA 2015</b>
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre des budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1088 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L			CA	2015
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>	
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>			<b>B1</b>	

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 315,33		4 315,33
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		28 492,50	28 492,50
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>4 315,33</b>	<b>28 492,50</b>	<b>32 807,83</b>
<b>Pour information</b>				<b>1 062,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	31 342,83	31 342,83
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>31 342,83</b>	<b>31 342,83</b>
<b>Pour information</b>				<b>28 493,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 465,00		1 465,00
71	Production stockée (ou déstockage)		31 342,83	31 342,83
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>1 465,00</b>	<b>31 342,83</b>	<b>32 807,83</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	28 492,50	28 492,50
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>28 492,50</b>	<b>28 492,50</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2014</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Sauf le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	205 037,00	4 315,33	0,00	0,00	200 721,67
6015	Terrains à aménager	79 900,00	0,00	0,00	0,00	79 900,00
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à :	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	105 656,00	0,00	0,00	0,00	105 656,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménager	0,00	552,43	0,00	0,00	0,00
62871	A la collectivité de rattachement	0,00	3 634,90	0,00	0,00	0,00
62872	Aux budgets annexes et aux régies municipales	4 481,00	0,00	0,00	0,00	4 481,00
63512	Taxes foncières	0,00	128,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+66+656)</b>		<b>205 037,00</b>	<b>4 315,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 721,67</b>
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>205 037,00</b>	<b>4 315,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 721,67</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(	28 500,00	28 492,50			7,50
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	28 500,00	28 492,50			7,50
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>28 500,00</b>	<b>28 492,50</b>			<b>7,50</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>28 500,00</b>	<b>28 492,50</b>			<b>7,50</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>233 537,00</b>	<b>32 807,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 729,17</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014</b>		<b>1 082,00</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	174 731,00	1 465,00	0,00	0,00	173 266,00
7015	Ventes de terrains aménagés	174 731,00	1 465,00	0,00	0,00	173 266,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>174 731,00</b>	<b>1 465,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>173 266,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 082,00	0,00	0,00	0,00	1 082,00
774	Subventions exceptionnelles	1 082,00	0,00	0,00	0,00	1 082,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>175 813,00</b>	<b>1 465,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 348,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	58 806,00	31 342,83			27 463,17
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	58 806,00	31 342,83			27 463,17
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>58 806,00</b>	<b>31 342,83</b>			<b>27 463,17</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>234 619,00</b>	<b>32 807,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>201 811,17</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014</b>		<b>0,00</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	58 806,00	31 342,83		27 463,17
	Charges transférées (6)	58 806,00	31 342,83		27 463,17
3555	Terrains aménagés	58 806,00	31 342,83		27 463,17
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		58 806,00	31 342,83		27 463,17
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		58 806,00	31 342,83	0,00	27 463,17
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014</b>		28 493,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	58 799,00	0,00	0,00	58 799,00
1641	Emprunts en euros	58 799,00	0,00	0,00	58 799,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>58 799,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 799,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>58 799,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 799,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	28 500,00	28 492,50		7,50
3555	Terrains aménagés	28 500,00	28 492,50		7,50
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>28 500,00</b>	<b>28 492,50</b>		<b>7,50</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>28 500,00</b>	<b>28 492,50</b>		<b>7,50</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>87 299,00</b>	<b>28 492,50</b>	<b>0,00</b>	<b>58 806,50</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA	2015
---	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILIERE	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	IV
	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2014)												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Equip. non municipaux (c/z04) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2014	0,00											0,00
<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 835,83</b>
<b>Total recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 492,60</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-31 343,23</b>	<b>-31 343,23</b>

**RESTE A REALISER au 31/12/2015**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE RAR d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FUNCTIONNEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2014)												
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 885,83
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 807,83
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 082,00</b>	<b>-1 082,00</b>

**RESTE A REALISER au 31/12/2015**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde RAR fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILIERE	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	IV A1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV - ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

	<b>IV</b>
	<b>A1</b>

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 835,83
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 342,83
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 342,83
3555	Terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 342,83
001 Solde d'exécution reporté de 2014		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 493,00

**RECETTES**

Total recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 492,50
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 492,50
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 492,50
3555	Terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 492,50

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 889,83
Charges à caractère général		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 316,33
6015	Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552,43
62871	A la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 634,90
62872	Aux budgets annexes et aux régies municipales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 492,50
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 492,50
71355	Vérification des stocks de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 492,50
002 Déficit de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 052,00

**RECETTES**

Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 807,83
Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 485,00



IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 465,00	1 465,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 342,83	31 342,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 342,83	31 342,83
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 342,83	31 342,83

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

<p><b>IV - ANNEXES</b></p> <p>ELEMENTS DU BILAN</p> <p>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</p> <p>DETAIL FONCTIONNEMENT</p>	<p><b>IV</b></p> <p><b>A1.1</b></p>
---	-------------------------------------

**FONCTION 9 Action économique**

CHAPITRES	9 Action économique	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>33 889,83</b>	<b>33 889,83</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 082,00	1 082,00
011 Charges à caractère général	4 315,33	4 315,33
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 492,50	28 492,50
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>32 807,83</b>	<b>32 807,83</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 342,83	31 342,83
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 465,00	1 465,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser

<b>IV - ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	
	IV
	A1.2

**FONCTION 9 Action économique**

CHAPITRES	9 Action économique	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	59 835,83	59 835,83
<b>Non individualisées en opérations</b>	59 835,83	59 835,83
001 Solde d'exécution de la section d'investis	28 492,50	28 492,50
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	31 342,83	31 342,83
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	28 492,50	28 492,50
<b>Non affectées aux opérations</b>	28 492,50	28 492,50
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	28 492,50	28 492,50
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

**CHAPITRES**

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inclure que les recettes spécifiquement affectées à un équipement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB000071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 65111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILLIERE	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	actue- riel					
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(8) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(9) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(10) Indiquer la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

<b>IV - ANNEXES</b>	
	<b>IV</b>
<b>A2.2</b>	

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
<b>Total général</b>												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB/015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (6)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
Multiplicateur jusqu'à 5														
E														
Autres types de structures F														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice, sous-jacent, suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 665.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**TYPologie DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

**IV**

**A2.4**

Indice sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					



<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILLIERE</b>	<b>CA</b>	<b>2015</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.5</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swaption).  
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>A2.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/666	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux  
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1016077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Années de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.  
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.  
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.  
 (4) Il s'agit de retracer le caractère constant, P pour amortissement progressif, F pour fin de fin, X pour autres à préciser.  
 (5) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.  
 (6) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (7) Indiquer le type d'index, (ex : Euribor 3 mois).  
 (8) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.  
 (9) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.  
 (10) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.  
 (11) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.  
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 658.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILIERE	CA	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015 (1)	A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Type de taux (3)	Index (4)		Taux act.	Taux act.		Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)												

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuels ; T : trimestriels ; M : mensuels, B : bimestriels, S : semestriels, X autre.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.8</b>
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)</b>	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L		CA	2016
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>		<b>A2.9</b>	

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

<b>CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)



CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provison constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues ( Investissement )	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2015	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2014)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	0,00	0,00	28 493,00	28 493,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		0.00	0.00
Ressources propres externes de l'année (a)		0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		0.00	0.00
024	Produits de cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2015	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	28 493,00
Ressources propres disponibles	0,00
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3)</b> -28 493,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A</b> <b>LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Ax.2.1</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA	2015
---	----	------

<b>ANNEXES</b>		
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>Ax.2.2</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

#### A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				<b>Recettes issues de la TEOM</b>	
				<b>Dotations et participations reçues</b>	
				<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Ax.3.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L							CA	2015
<b>IV - ANNEXES</b>							<b>IV</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>							<b>A8</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>								

### A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)



CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILLIERE	CA	2015
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	IV A9

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :					
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP + DIM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
	<b>DEPENSES (a)</b>						
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>						
	<b>RECETTES (b)</b>						
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>A10.1</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
<b>TOTAL GENERAL</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b> <b>ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION</b>	<b>A10.2</b>

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

<b>Pour mémoire</b>		<b>Crédits ouverts (BP + DM)</b>
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A10.4</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES</b>	
<b>ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0.00	
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A10.5

VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES  
 ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L		CA	2015
IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)		A11	

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
Recette 72 (1)	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 465,00</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION  
GLOBALE

## FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : .....

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(\*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(\*\*) Hors dépenses d'assistance technique.

(\*\*\*) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.



CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILIERE		CA	2015
IV - ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		IV	B1.1

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Années de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
(5) Taux annuel, tous frais compris.  
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
(7) Catégories d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 1 465,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA 2015
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILIERE</b>	<b>CA</b>	<b>2015</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

<b>Nom des bénéficiaires</b>	<b>Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)</b>	<b>Prestations en nature</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions



CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA 2015
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

<b>Libellé de la recette :</b>							
<b>Reste à employer au 01/01/N :</b>							
<b>Recettes</b>				<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N :</b>							

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>	0,00
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>TOTAL Dépenses</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>	

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILLIERE	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JNT/B/96/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(5) Equivalents temps plein annuel travaillés (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(6) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-55 du 26 janvier 1984 etc.

**IV - ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015**

	<b>IV</b>
	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Euros	Indice (8)	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PMI : Police.

OTR : missions non rattachées à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiée) :

3-1<sup>er</sup> : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-2 : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-3 : article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-4 : vacance temporaire d'un emploi.

3-5 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-6 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %.

3-7 : emplois de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-8 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-9 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n°84-53 du 25 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L</b>	<b>CA</b>	<b>2015</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2015</b>	<b>C1.2</b>

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT. )

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT**  
**FINANCIER**  
 (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
 Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L	CA 2016
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

<b>CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DROME - 26 - BUDGET LOTISSEMENT ZA L</b>	<b>CA 2015</b>
--	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date de délibération</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

## 1 - BUDGET LOTISSEMENT ZA LA TUILLIERE

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	87 299,00	59 835,83	0,00	27 463,17
RECETTES	87 299,00	28 492,50	0,00	58 806,50
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	234 619,00	33 889,83	0,00	200 729,17
RECETTES	234 619,00	32 807,83	0,00	201 811,17

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES  
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	87 299,00	59 835,83	0,00	27 463,17
RECETTES	87 299,00	28 492,50	0,00	58 806,50
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	234 619,00	33 889,83	0,00	200 729,17
RECETTES	234 619,00	32 807,83	0,00	201 811,17
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>321 918,00</b>	<b>93 725,66</b>	<b>0,00</b>	<b>228 192,34</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>321 918,00</b>	<b>61 300,33</b>	<b>0,00</b>	<b>260 617,67</b>

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES</b>	<b>C3.6</b>

**1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2014)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				

**2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2014)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>TOTAL</b>						

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser  
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles  
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles  
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

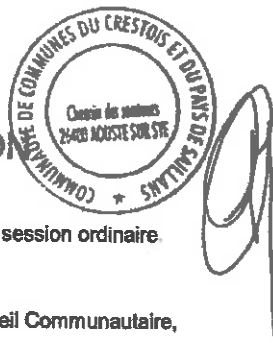
<b>IV – AUTRES ANNEXES</b>		<b>Jointes</b>	<b>Sans Objet</b>
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.16	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.20	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
p.21	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
p.22	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.23	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.25	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.26	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.27	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.29	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.30	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.31	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.32	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.33	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.34	A4 - Etat des provisions	X	
p.35	A5 - Etalement des provisions	X	
p.36	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.37	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.38	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement	X	
p.39	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.40	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.41	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.42	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.43	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.44	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.45	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.46	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.47	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.48	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.49	A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.50	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
p.51	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.52	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.53	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.54	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.55	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.56	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.57	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.58	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.59	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.60	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.61	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.63	C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.64	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.65	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.66	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.67	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.68	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.69	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.70	C3.6 - Identification des flux croisés	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.71	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
	D2 - Arrêté et signatures		X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président,  
A Crest, le 10/02/2016  
Le Président,

**Gilles MAGNO**



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire  
A Crest, le 10/02/2016




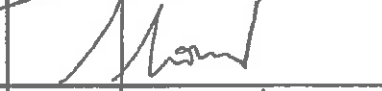




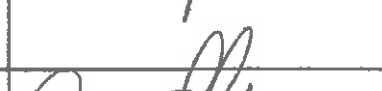



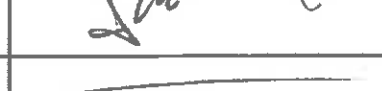




Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 39  
 Nombre de membres présents : 28  
 Nombre de suffrages exprimés : 39  
 VOTES : Pour : 39  
           Contre : 0  
           Abstention : 0

Date de convocation : 04/02/2016


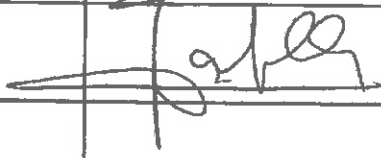
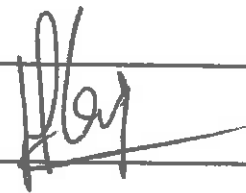




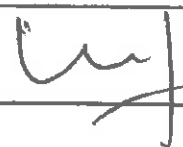


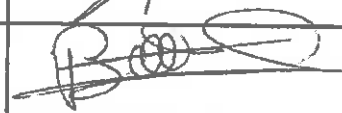
AOUSTE SUR SYE	
Denis BENOIT	
Véronique DJEFFAL	
Philippe HUYGHE	
Laurent JEGOU	
Marie-Jo PIEYRE	
AUBENASSON	
Marie-Pascale ABEL-COINDOZ	
AUREL	
Jean-Christophe AUBERT	
CHASTEL ARNAUD	
Frédéric TEYSSOT	
CREST	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

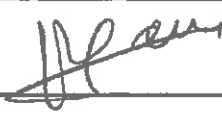

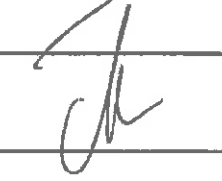
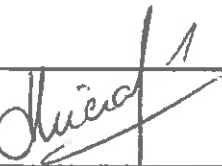
Samuel ARNAUD	
Laurent BOEHM	
Danielle BORDERES	
François BUIS	
Gisèle CELLIER	
Anne-Marie CHIROUZE	
Audrey CORNEILLE	
Caryl FRAUD	
Céline GEORGEON	
Serge INCHELIN	
Yvan LOMBARD	
Hervé MARITON	
Jean-Marc MATTRAS	
Jean-Pierre POINT	
Béatrice REY	
Loïc REYMOND	
Valérie ROCHE	



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Susanne TEN VELDE	
ESPENEL	
Marie-Christine DARFEUILLE	
LA CHAUDIERE	
Jean-François LEMERY	
MIRABEL ET BLACONS	
Maryline MANEN	
Paul VINDRY	
PIEGROS LA CLASTRE	
Gilles MAGNON	
Joël MANDARON	
RIMON ET SAVEL	
Marcel BONNARD	
SAILLANS	
Vincent BEILLARD	
Agnès HATTON	
SAINT BENOIT EN DIOIS	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Jean-Louis BAUDOIN	
SAINT SAUVEUR EN DIOIS	
Thierry SAVELAS	
VERCHENY	
Franck MONGE	
VERONNE	
Hélène PELAEZ-BACHELIER	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

AKrest, le 10/02/2016



  
Gilles MAGNON